

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 069-200102747-20240409-20240409_21-DE



TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE



CONTRAT DE VILLE 2024-2030

CONVENTION LOCALE D'APPLICATION

OULLINS
PIERRE
BENITE

   OULLINSPIERREBENITE.FR

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 069-200102747-20240409-20240409_21-DE

ÉDITOS

La nouvelle génération de contrats de ville "Engagements quartiers 2030" est placée sous le prisme de la proximité.

Proximité avec les habitants : leur parole, leur consultation est à l'origine des enjeux des nouveaux contrats de ville. Que ce soit par les modalités de participation citoyenne propre à chaque territoire, mais aussi par les concertations citoyennes menées en 2023 par l'État au plus près des quartiers, ou encore par les assises des quartiers populaires conduites par la Métropole de Lyon, les habitants ont pu s'exprimer, partager leur quotidien et leurs besoins.

Proximité avec les territoires : les élus ont été pleinement associés à la démarche de mise en place de la nouvelle géographie prioritaire. Les nouveaux périmètres des quartiers ont été travaillés avec les réalités de terrain, les fragilités nouvelles observées ou encore les projets d'aménagement à venir. Le dimensionnement des quartiers a été questionné avec les élus, les techniciens des collectivités et ceux de l'État, avec le souci permanent de la cohérence territoriale, de l'adaptation fine aux territoires.

Proximité dans le déploiement d'"Engagements Quartiers 2030" : lancé par le Président de la République avec des orientations claires, le plan "Quartiers 2030" a l'ambition de décliner au plus près des réalités territoriales les engagements liés à la politique de la ville. En effet, les nouveaux contrats de ville, au delà des enjeux portés à l'échelle intercommunale, doivent prendre en considération les projets de territoires à la maille communale et/ou celle des quartiers. Pour le contrat de ville déployé au niveau de la Métropole de Lyon, le choix a été fait de traduire ces projets de territoires par des conventions locales d'application

C'est dans ce contexte que la commune d'Oullins-Pierre-Bénite déploie la présente convention. Elle a vocation à constituer la coloration territoriale du contrat de ville métropolitain, en l'adaptant au plus près des besoins habitants. Elle est en adéquation avec le contrat de ville, tout en portant des déclinaisons spécifiques à cette commune nouvelle.

Aux côtés de l'État et de la Métropole, je salue particulièrement l'engagement de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite qui par cette convention, a choisi d'analyser ses besoins propres et de poser des réponses concrètes



pour les habitants de ses quartiers prioritaires de Haute-Roche, de la Saulaie, mais aussi de la Cadière, QPV partagée avec la Commune de la Mulatière et nouvel entrant dans la politique de la Ville. Agir à Oullins-Pierre-Bénite, c'est notamment, prioriser les actions en matière d'emploi, de cadre de vie, d'habitat, de parentalité et de réussite éducative, d'inclusion et de citoyenneté ainsi que de tranquillité et de cohésion sociale. Tout cela sans oublier les enjeux d'une bonne connaissance des acteurs entre eux et de leurs actions, surtout dans le contexte de l'union d'Oullins et de Pierre-Bénite depuis le 1er janvier 2024.

La mise en œuvre de cette convention et sa réussite reposent sur la mobilisation des acteurs de la politique de la ville. Services de l'État, collectivités, bailleurs, organismes sociaux, associations, tous sont les chevilles ouvrières de cette ambition collective en associant leurs compétences et leurs moyens. La coordination de proximité entre ces différentes énergies est la clé d'une réponse de qualité apportée aux habitants.

Forts de ces outils contractuels, co-construits et partagés, forts de ces partenariats noués, nous entrons dès à présent dans le temps de la déclinaison et donc de l'action. Notre cap est donc clair : garantir l'égalité républicaine dans les quartiers et toujours améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Salwa PHILIBERT
Sous-préfète chargée
de la politique de la ville

Les quartiers comptent. Pour les habitantes et habitants, ce sont des espaces de vie, de sociabilité et d'échanges. Depuis des décennies, notre métropole a peu à peu pris sens par ses quartiers et en particulier ses quartiers populaires. Depuis la Grappinière à Vaulx en Velin en 1979 en passant par la marche pour l'Égalité et contre le racisme née aux Minguettes en 1983 jusqu'aux émeutes de 1990 c'est ici que se sont inventés les principes fondamentaux de la politique de la ville. Mais c'est surtout ici que des femmes et des hommes ont cherché à inventer, réinventer le lien social dans les quartiers de manière de plus en plus délicate, de plus en plus ardue tant les inégalités se sont accrues depuis 40 ans.

Le contrat de ville et la convention locale d'application d'Oullins-Pierre-Bénite qui le décline permettent de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des structures d'éducation populaire, des habitants et habitantes dans nos quartiers populaires. Ils prennent une importance singulière pour la période 2024-2030. En effet, l'ampleur des défis écologiques et sociaux auxquels les quartiers populaires sont confrontés implique, plus que jamais, de mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer transition et justice sociale. Les habitantes et les habitants sont en effet les premières victimes du réchauffement climatique et des inégalités. Depuis 2020, la Métropole de Lyon a renforcé et concrétisé son soutien pour la transformation et le développement de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite au travers du Projet de territoire que les collectivités portent avec l'État, du projet urbain sur le quartier de la Saulaie ou encore de la déclinaison des politiques publiques de droit commun. Ces interventions sont non seulement nécessaires au regard des défis et des difficultés mais se justifient également par la convergence des ambitions et des orientations pour le territoire communal.

La convention locale d'application d'Oullins-Pierre-Bénite apporte une nouvelle pierre à l'édifice de cette transformation communale en s'attachant à consolider le socle, à savoir l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitantes et des habitants. Trois priorités caractérisent le contrat de ville métropolitain. D'abord assurer par tous les moyens possibles l'accès aux droits et aux services publics des habitants et habitantes des quartiers populaires. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics. C'est la voie privilégiée pour réduire les inégalités. Ensuite renforcer la présence humaine dans nos quartiers



populaires pour plus de tranquillité, pour assurer une plus grande réussite à toutes et tous. Enfin rendre possible la participation effective des habitants et habitantes et faire en sorte qu'ils soient associés à la conduite de la politique dans les quartiers populaires. Ils sont les premiers porteurs des solutions. Ces priorités doivent d'être déclinées au plus proche des besoins des 5 quartiers populaires d'Oullins-Pierre-Bénite.

D'ores et déjà, les ambitions écologiques et sociales se traduisent sur Oullins-Pierre-Bénite et font écho aux enjeux identifiés par la Ville et les partenaires. A titre d'exemples, le projet SPOT, développé par LMH et soutenu par la ville et la Métropole de Lyon sur le quartier de Haute-Roche met en avant une démarche inclusive et intergénérationnelle sur le développement du bien-être individuel et collectif. Sur le quartier de la Saulaie, un Programme d'Intérêt Général « habitat dégradé » porté par la Métropole de Lyon doit permettre d'accompagner la rénovation des logements en complément du projet urbain. Quant au nouveau quartier classé de la Cadière, l'enjeu sera de le désenclaver et le dynamiser en renforçant le partenariat avec le bailleur social ICF. Nécessairement, les politiques de droit commun de l'ensemble des partenaires et la convention locale d'application devront conforter les actions entreprises afin de contribuer à la qualité de vie et à la réussite des 5 quartiers populaires d'Oullins-Pierre-Bénite.

Renaud PAYRE

Vice-Président de la Métropole de Lyon,
En charge de l'Habitat, du Logement Social
et de la Politique de la Ville

Avec l'union des Villes d'Oullins et de Pierre-Bénite au 1^{er} janvier 2024, la commune nouvelle prend la mesure de son nouveau territoire et redéploie une action de Politique de la Ville conjointe et unifiée, avec ses partenaires métropolitains et étatiques, sur les quartiers de Haute-Roche et de La Saulaie. Ces dispositifs dédiés sont précieux pour notre territoire et font ainsi l'objet d'un nouveau contrat de Ville, qui prend en compte les modifications, définies par l'état, du territoire prioritaire incluant le quartier de La Cadière ainsi qu'une extension du quartier de Haute-Roche.

Apporter notre soutien aux habitants de ces quartiers, et surtout les accompagner vers des solutions qui améliorent leur vie du quotidien est une mission capitale qui nous tient à cœur et ce, non seulement pour répondre à une nécessité solidaire, mais également pour faire d'Oullins-Pierre-Bénite une Ville harmonieuse dans laquelle chacun peut trouver sa place.

Notre engagement auprès des quartiers dits « Politique de la Ville » est sous-tendu en permanence par notre volonté d'inclure tous les habitants au cœur de la vie de la commune. Si nous portons une attention toute particulière aux plus fragiles, notre ambition est également de les intégrer complètement au sein de la ville. Désenclaver les populations de nos quartiers, les ouvrir sur le reste de la cité est le plus sûr moyen d'offrir de nouvelles perspectives aux plus jeunes, c'est aussi le premier critère signifiant la réussite de nos politiques de solidarité.



Dans la continuité de nos actions à Oullins et à Pierre-Bénite, les cinq axes présentés dans la Convention locale d'application (CLA) de notre nouveau contrat de Ville répondent à cette ambition avec la mise en œuvre d'actions concrètes, toujours en lien direct avec les habitants.

Nous poursuivrons donc notre action en direction des territoires les plus fragiles avec toujours plus d'acuité.

Bien fidèlement.

Jérôme MOROGE
Maire d'Oullins-Pierre-Bénite
Conseiller régional



▲ Collectif Gilets Roses d'Oullins-Pierre-Bénite en Préfecture, remise de la palme du civisme et la citoyenneté



▲ Prox'Aventure 2021, village citoyen et sportif

SOMMAIRE

LA POLITIQUE DE LA VILLE : CONCENTRER LES MOYENS SUR LES QUARTIERS QUI EN ONT LE PLUS BESOIN	8
Une Convention locale d'application (CLA) pour agir au plus près des quartiers	9
Les périmètres concernés	10
La dynamique du Sud-Ouest Lyonnais (SOL).....	11
1 - ZOOM SUR LA SAULAIE	12
Les indicateurs	14
Les enseignements de la précédente CLA	15
2 - ZOOM SUR LA CADIÈRE, NOUVEAU QPV « LE ROULE-CADIÈRE »	16
Les indicateurs	17
Les enjeux et la gouvernance	18
3 - ZOOM SUR HAUTE-ROCHE.....	20
Les indicateurs	22
Les enseignements de la précédente CLA	23
4 - LES STRATÉGIES D'INTERVENTION	24
Axe 1 : favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	25
Axe 2 : améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants	26
Axe 3 : accompagner les parents et les enfants dans la réussite éducative	27
Axe 4 : favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des habitants	28
Axe 5 : améliorer la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers	29
5 - LE LIEN ENTRE POLITIQUE DE LA VILLE ET POLITIQUES DE DROIT COMMUN	30
L'enjeu d'une bonne connaissance des acteurs et des actions	31
Les pistes d'évolution	31
6 - LA GOUVERNANCE.....	32
Le rôle de l'équipe projets	33
Les instances partenariales.....	33
L'instance interne à la ville : le comité de pilotage inter-services	34
La participation citoyenne	34
ANNEXES	37
Annexe 1 : synthèse des objectifs stratégiques	38
Annexe 2 : détail de la méthodologie de réalisation.....	39
Annexe 3 : croisement des enjeux avec le Contrat de ville métropolitain	40
Annexe 4 : les Quartiers Populaires Métropolitains (ex-QVA)	41
Annexe 5 : historique des quartiers	43
Annexe 6 : carte des acteurs des QPV	47
Annexe 7 : liste des actions financées dans le cadre des programmations PV.....	48
Annexe 8 : liste des adresses concernées par les périmètres Politique de la Ville	51
Annexe 9 : glossaire	56

LA POLITIQUE DE LA VILLE

CONCENTRER LES MOYENS SUR LES QUARTIERS QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est mise en œuvre dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers

défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. L'enjeu est de favoriser la mixité, la justice sociale et l'engagement citoyen dans ces quartiers.

La Politique de la Ville s'appuie en priorité sur la **mobilisation des différentes politiques publiques.**

C'est en effet une politique transversale qui s'adosse à toutes les politiques de Droit Commun : urbanisme, cadre de vie, cohésion sociale, éducation, culture, santé, sport mais aussi développement économique et emploi.

Elle dispose également de crédits spécifiques dédiés à ces quartiers.



▲ PIVO - Maison du Projet de la Saulaie, bureau de l'équipe Politique de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite



■ Une Convention locale d'application (CLA) pour agir au plus près des quartiers

La Politique de la Ville est mise en œuvre de manière concertée entre les communes et la Métropole de Lyon (compétence partagée). Elle se décline localement dans un **Contrat de ville métropolitain**, lui-même décliné par les communes dans des **Conventions locales d'application (CLA)**. La Politique de la Ville se traduit par des applications concrètes comme les actions de réussite éducative, les contrats d'adultes relais, le soutien à des associations de proximité qui portent des projets en faveur des habitants sur les quartiers ciblés.

C'est pourquoi la commune d'Oullins-Pierre-Bénite, la Métropole de Lyon et l'État portent conjointement une équipe projet en charge de la mise en œuvre de la Politique de la Ville. Cette politique se déploie dans les quartiers de la géographie prioritaire de l'État : **Haute-Roche (HR)**, **la Saulaie (LS)** et **la Cadière** ainsi que dans les Quartiers populaires métropolitains (QPM) identifiés par la Métropole sur la commune (les quartiers populaires métropolitains sont les ex-quartiers en veille active ou QVA).

Méthodologie de réalisation

La CLA s'est construite en partant d'une démarche d'évaluation et d'un diagnostic

de territoire pour en tirer des grands enjeux thématiques puis des orientations stratégiques d'intervention. Cette démarche a été menée entre 2022 et 2024 de manière partenariale, transversale et participative avec des axes d'interventions à géométrie variable qui ont associé des habitants, des acteurs locaux et des partenaires institutionnels. La méthodologie a associé les élus de la ville tout au long du processus, de sorte que la présente CLA soit portée politiquement sur le territoire (*pour plus de détails, cf. annexe 2*).

Sur un plan plus technique, il faut signaler que les indicateurs sur chaque quartier sont comparés à différentes échelles : moyenne des QPV de la Métropole de Lyon, échelle métropolitaine, mais aussi à l'échelle de la commune de rattachement avant unification. Les données à l'échelle de la commune nouvelle ne sont pas encore disponibles.



▲ Table ronde avec des membres du conseil citoyen de la Saulaie dans le cadre de l'évaluation de la CLA 2015-2023

Une convention qui s'intègre dans les démarches et dispositifs locaux existants

La présente CLA s'intègre dans le **Contrat de Ville Métropolitain** (*cf. annexe 3*) et

dans les contrats thématiques existants à l'échelle de la ville sur les thèmes de la santé, de la culture, de la tranquillité, du social et de l'éducation :

- Contrat Local de Santé intercommunal Oullins-Pierre-Bénite/ Saint-Genis Laval
- Charte de Coopération Culturelle
- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Programme de Réussite Éducative
- Projet Éducatif Territorial
- Convention Territoriale Globale

Le service Politique de la Ville participe notamment aux instances mises en place dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain et de ces différents contrats thématiques en étant en co-pilotage de certains dispositifs. La convention GSUP-TFPB métropolitaine est annexée au Contrat de ville métropolitain. Elle sera signée début 2025, par l'État, la Métropole, les Communes et les bailleurs, et disposera d'une gouvernance dédiée. Elle proposera les priorités locales s'inscrivant dans le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB qui sera revu courant 2024.

L'articulation entre les différents dispositifs reste un élément majeur de structuration de l'ensemble des actions proposées.

Les périmètres concernés

Trois quartiers sont retenus en Quartier Politique de la Ville (QPV) :

► **La Saulaie** (QPV intercommunal Oullins-Pierre-Bénite - La Mulatière),

► **Haute-Roche** (avec une extension sur la résidence de la SOLLAR),

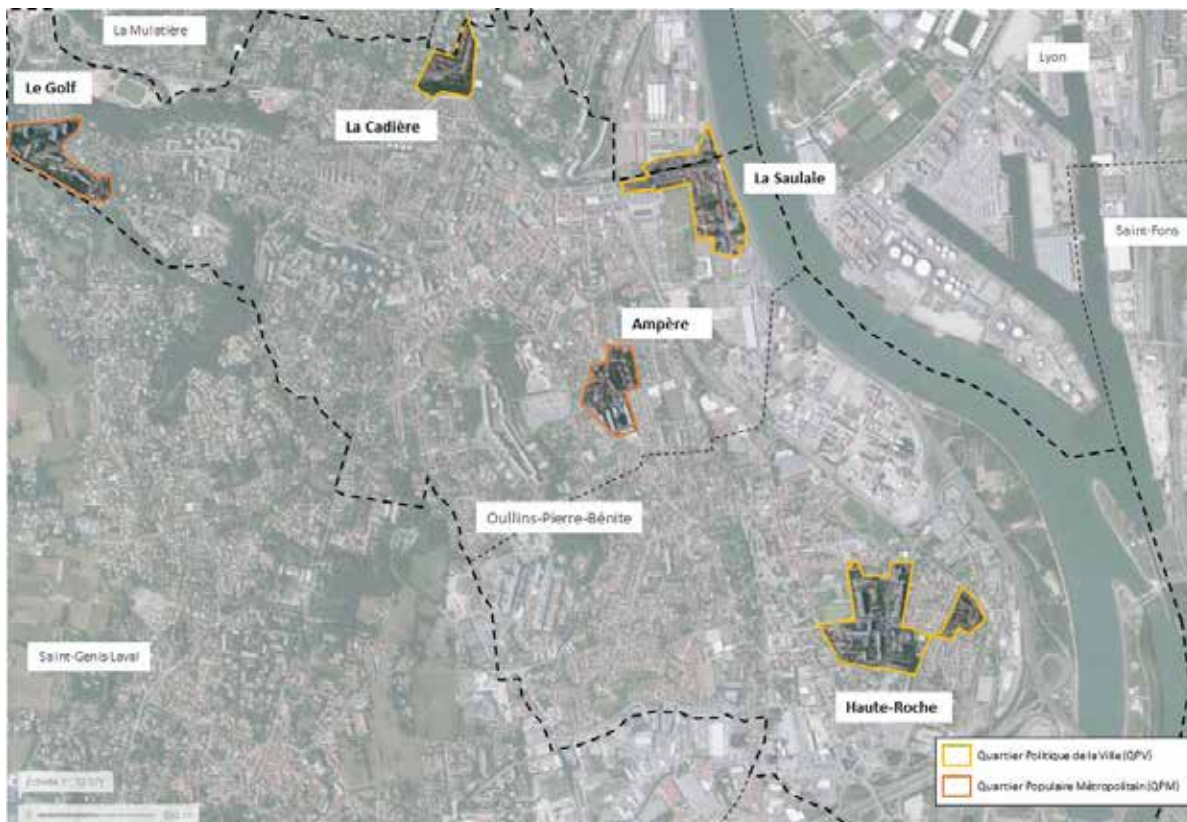
► **Le Roule - Cadière** (QPV intercommunal La Mulatière - Oullins-Pierre-Bénite).

Puis deux Quartiers populaires métropolitains (QPM) ont été maintenus par la Métropole de Lyon, anciennement QVA, non retenus dans la géographie prioritaire de l'État car ne remplissant pas les critères de revenus ou de nombre d'habitants : le Golf et Ampère (cf. annexe 4). Ces secteurs

de la Métropole notamment via :

- Le co-financement de l'ingénierie
- La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité
- Métropole Quartiers d'été

L'ensemble de ces 5 quartiers représente **un peu plus de 6 000 habitants.**



▲ Carte des quartiers en Politique de la Ville sur Oullins-Pierre-Bénite

La dynamique du sud-ouest lyonnais (SOL)

Le SOL est une intercommunalité de projet à l'échelle du sud-ouest lyonnais qui réunit les services Politique de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, La Mulatière, Irigny, Saint-Genis-Laval, Vernaison et Brignais.

Depuis les années 2000, la dynamique a fait la preuve de son intérêt en basant les projets sur des diagnostics des besoins et des ressources à l'échelle du bassin de vie du SOL.

Elle a notamment permis :

- de dépasser les limites administratives des communes concernées,
- de mutualiser les moyens entre les communes (ingénierie et financements),
- de favoriser la synergie des actions entre les communes pour plus d'efficacité.

Initialement tourné vers l'emploi et l'insertion (accompagnement à la création d'activités, coaching emploi, parcours d'insertion...), le SOL a également porté des projets liés à d'autres thématiques :

- accès au droit et médiation citoyenne,

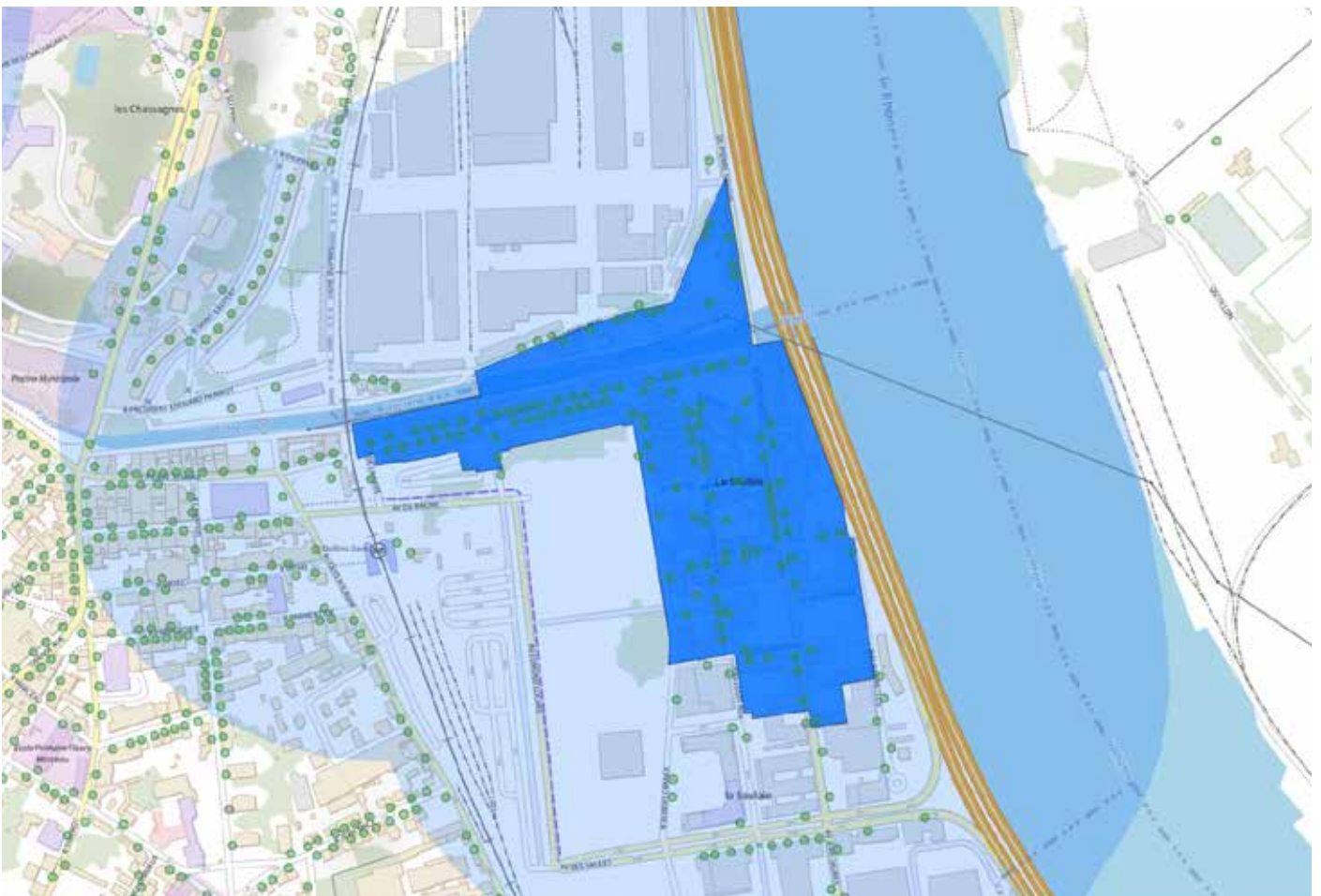
- accompagnement administratif et numérique,
- création d'un réseau territorial autour du numérique,
- création d'une plateforme linguistique intercommunale,
- formations autour du numérique,
- et, tout récemment, amélioration des logements par l'auto-réhabilitation accompagnée.

Une gouvernance spécifique a été mise en place à l'échelle du SOL, à la fois technique et politique, permettant de travailler plus efficacement avec certains partenaires du Droit Commun (France Travail, Mission Locale, Graines de SOL, etc.).



▲ Collectif Ananssé, programmation estivale sur Pierre-Bénite, animation en pied d'immeuble

ZOOM SUR LA SAULAIE



▲ Périmètre du QPV de la Saulaie et bande des 300 m en périphérie (source : SIG Politique de la Ville - mars 2024)



Le quartier de la Saulaie est situé à l'extrémité Est de la ville.



L'histoire industrielle du quartier a impliqué une forte demande en main d'œuvre ouvrière et le recours à une population étrangère, d'origines diverses. Les années cinquante voient le début du déclin industriel du quartier et les ateliers SNCF s'arrêtent en 1990 pour ne laisser qu'un territoire en friche. L'aménagement de l'autoroute préserve le quartier des crues du Rhône mais le prive de son accès au fleuve, renforçant le

sentiment d'enfermement et d'isolement des résidents. Le déclin commercial, la dégradation globale du bâti et la diminution de la population, qui est passée de 3 000 habitants dans la phase la plus active à environ 1 500 aujourd'hui, handicapent fortement le quartier qui souffre d'une image négative.

Le territoire a cependant fait l'objet, ces dernières années, d'actions de requalification du quartier ancien qui ont amélioré le cadre de vie et le niveau d'équipements : crèche, équipement culturel (Bac à Traille),

aménagement des espaces interstitiels entre l'Yzeron et la rue Pierre Sénard, amélioration du parc de logements, ainsi qu'une nouvelle offre urbaine à venir sur les friches avec le Projet Urbain de la Saulaie.

Enfin, le quartier bénéficie d'un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs très présent en cœur de quartier ou en proximité (*école primaire, antenne CAF, crèche, Compagnons Bâisseurs, Janus, Colocation Initiall, le Faitout, la médiathèque La Mémo, etc.*)

 LES CONTRAINTES	 LES ATOUTS ET POTENTIALITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contraintes liées aux infrastructures : proximité avec la M7 et ses nuisances, trafic automobile lié à la position « d'échangeur », coupure avec le centre liée à la voie ferrée et coupure avec le Rhône ▶ Contraintes géographiques et technologiques : Plan de prévention des risques naturels d'inondation (Yzeron et Rhône), Plan de prévention des risques technologiques (industries à risque) et pollution des sols due aux anciennes activités industrielles ▶ Manque d'attractivité du parc de logements dû au temps long du projet urbain ▶ Attente d'un projet urbain et du temps d'atterrissage des aménagements prévus (immeubles vacants, squats) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proximité de Confluence, du Technopôle de Gerland, du centre de Lyon ▶ Présence du pôle multimodal (métro, gare, bus, station vélos) ▶ Potentiel offert par l'Yzeron canalisé avec ses berges circulables ▶ Projet urbain d'envergure sur le quartier de la Saulaie avec l'enjeu de le désenclaver en le reliant au reste de la ville et de la Métropole comme porte d'entrée Sud ▶ Plusieurs voies lyonnaises sur le secteur et la Via Rhôna qui traverse le quartier ▶ Valeur patrimoniale du site, histoire industrielle forte ▶ Équipements structurants à venir à l'échelle communale et intercommunale (Ninkasi, Ecole, Centre nautique, etc...)

Les indicateurs



DÉMOGRAPHIE

Source Insee RP 2018

La population reste stable avec 1 316 habitants en 2018. On constate une diminution des jeunes de moins de 15 ans (baisse de 7 points entre 2010 et 2017) qui passe à - 3 points sous l'ensemble de la commune. On relève une forte proportion de familles monoparentales (37 % contre 19 % sur l'ex-commune de Oullins et 29 % pour la moyenne des QPV de la Métropole). La Saulaie compte 24 % d'étrangers contre 8 % à l'échelle de la commune. On constate une augmentation de la part des ménages d'une seule personne qui passe de 47 à 57,8 % entre 2013 et 2019.



NIVEAU DE REVENUS

une précarité monétaire et une fragilité sociale qui persistent mais des signes d'amélioration
Source : Insee - Filosofi (2015-2018) et Insee-CNAF (2014-2020)

Un revenu annuel médian déclaré par Unité de Consommation à 9 790 € en augmentation de 12 %. Les territoires de comparaison ont également vu une évolution positive mais dans une moindre mesure : +5 % pour l'ex-commune d'Oullins et +2 % pour la Métropole de Lyon

- Un taux de pauvreté de 40 % contre 13 % à l'échelle communale
- La part des allocataires CAF à bas revenus passe de 66 à 55 % entre 2017 et 2020 (35 % à l'échelle communale)

- La part des allocataires percevant le RSA recule de 13 points entre 2018 et 2021 mais reste bien supérieure à l'ex-commune d'Oullins (19 % contre 10 % à l'échelle communale).



EMPLOI

une amélioration en demi-teinte
Source Insee RP 2015-2018

- Un taux de chômage de 18 % (11 % à l'échelle communale)
- Un taux d'emploi de 58 % (69 % à l'échelle communale)
- Une plus forte proportion de demandeurs d'emploi catégorie A (63 %) qu'à l'échelle communale (56 %)
- Une part importante des actifs salariés en emploi précaire de 21 % (14 % à l'échelle communale)



LOGEMENT

Source Insee RP 2015-2018 et DREAL-RPLS 2021

- 818 logements dont 323 logements sociaux avec 16 % de logements vacants principalement dans le parc privé, contre 2 % de vacance dans le parc social
- Des logements petits avec 49 % de logements d'une ou deux pièces (contre 28 % à l'échelle communale)
- Un parc qui concentre 26 % des PLAI de la commune
- 8.7 % des ménages ayant quitté le parc social dans l'année (6.4 % à l'échelle communale)
- Des loyers plus élevés dans le parc social (surcôt d'environ 70 €/mois pour un logement de 70 m²)



SCOLARISATION

Source Insee RP 2018

Estimations démographiques

Le collège de secteur est la Clavelière, labellisé Réseau d'éducation prioritaire (REP) depuis 2015. Il compte 302 élèves en 2023-24 dont un élève sur 5 est issu du QPV de la Saulaie (57 élèves qui représentent 19%). 11 autres élèves résident dans un autre QPV (une partie de ces élèves sont inscrits en section football). Cette faible représentation ne permet pas de fournir des données pertinentes sur la scolarité des collégiens de la Saulaie. On remarque cependant un léger écart du taux de scolarisation des 15-24 ans sur la Saulaie avec 64 % scolarisé contre 69 % à l'échelle communale.



SANTÉ

Source : ABS 2022

Des difficultés identifiées par les partenaires, en particulier :

- Une progression des personnes présentant des fragilités psychiques à laquelle s'additionne une stigmatisation de la santé mentale et une prise en charge en ambulatoire (CMP) compliquée avec des délais très importants
- Une difficulté d'accès aux soins à domicile (coût financier et difficultés de recrutement des acteurs du secteur sur des métiers en tension)
- Un manque de médecins généralistes sur le quartier de la Saulaie (identifié comme Zone d'action complémentaire par l'ARS). À cela s'ajoutent



PARTICIPATION ÉLECTORALE

Elle reste stable et un écart subsiste toujours avec le reste de la commune, de 17 points pour le premier tour des Présidentielles de 2022 et 21 points pour le second tour.

des difficultés d'accès aux soins. Dans ce contexte, l'accueil de la Maison de santé pluridisciplinaire sur le quartier de la Saulaie dans le cadre du projet urbain constituera une amélioration

- Un taux plsu élevé de bénéficiaire d'une ALD pour motif de diabète marqué, en comparaison avec la moyenne régionale avec un besoin de travailler les questions

d'alimentation et d'activité physique.

- Un taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein extrêmement faible y compris par rapport aux QPV métropolitains

Les enseignements de la précédente CLA

Les réalisations et constats positifs :

- un soutien pour pérenniser le milieu associatif,
- un partenariat fort afin de favoriser l'accès à la culture et au sport, notamment à travers la Charte de coopération culturelle,
- l'apaisement du climat à l'école, grâce au dédoublement de classes notamment et le travail de l'adulte-relais,
- des actions de proximité pour améliorer le cadre de vie à travers la Gestion sociale et urbaine de proximité, notamment le travail de sur-entretien dans le quartier,
- l'amélioration des conditions d'habitat, avec l'action des Compagnons Bâisseurs dans les logements et le lancement d'un Programme d'intérêt général (PIG) habitat dégradé,
- le déblocage de situations administratives et une plus grande autonomie sur l'outil informatique à travers

l'intervention de plusieurs associations (Amely, Oasis) et de la conseillère numérique.

La mobilisation du Droit Commun, des points positifs :

- des partenaires qui ont "joué le jeu" malgré l'absence de moyens supplémentaires,
- une meilleure connaissance du travail des autres et donc des orientations de publics entre partenaires,
- le développement de liens entre acteurs de la Politique de la Ville et acteurs du Droit Commun,
- des actions initiées par la Politique de la Ville et basculées dans le Droit Commun comme l'extension du square Dubois Crancé prise en charge dans le cadre du Projet Urbain par la Métropole ou la reprise des actions de l'AFEV par Alliade Habitat à travers "Initiall".

Le point de vue des habitants :

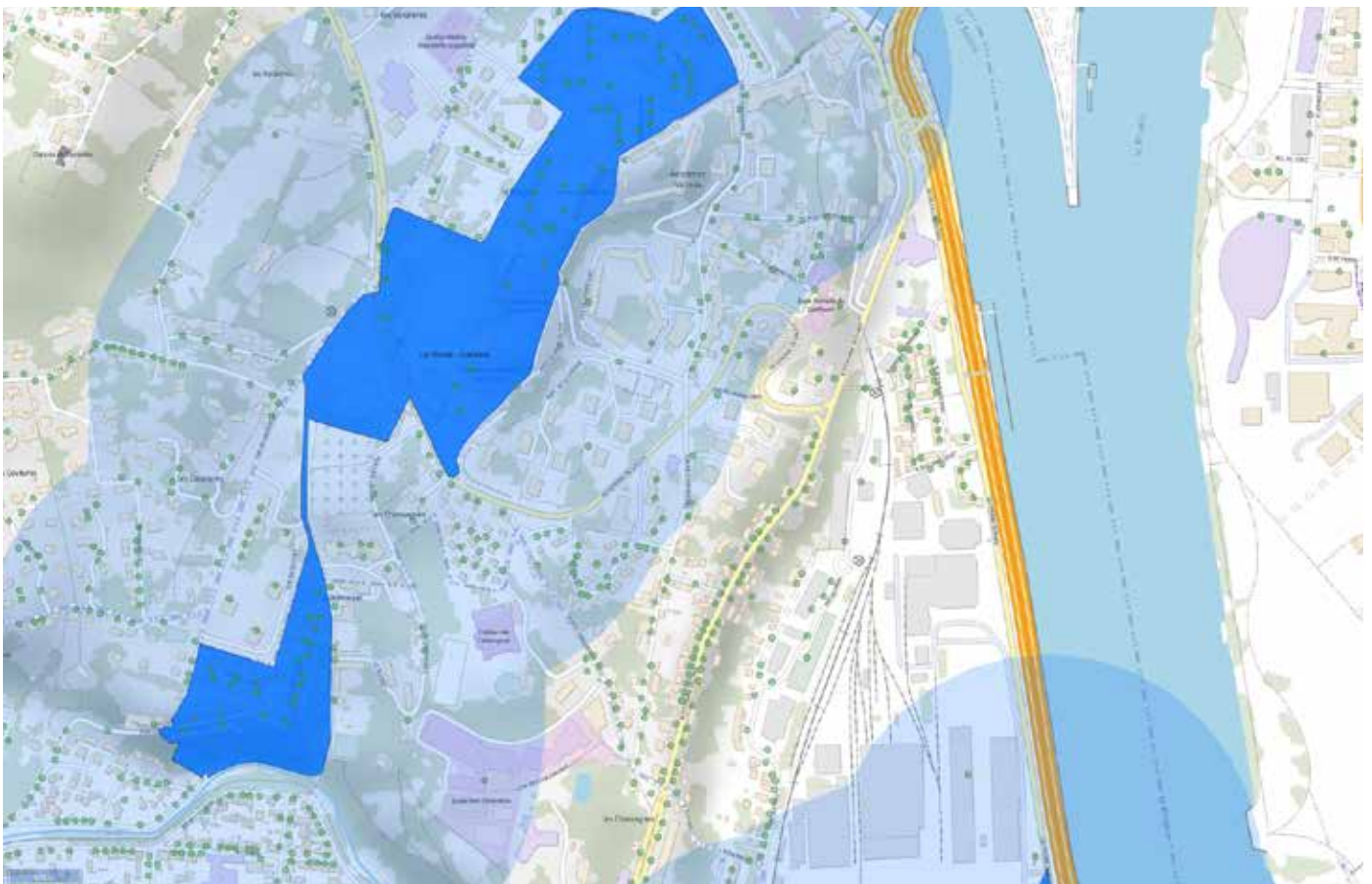
- l'amélioration de la propreté de l'espace public grâce aux actions de sur-entretien,
- la qualité du réaménagement du square Dubois-Crancé,
- l'éclatement du Centre social sur plusieurs sites suite à l'extension de l'école de la Saulaie et les difficultés de repérage par les usagers,
- un sentiment d'insécurité très présent : nuisances sonores, en soirée, trafic de drogue, cambriolages, harcèlement de rue,
- un manque de certains équipements : commerces de proximité, espaces verts, lieux de vie,
- des inquiétudes, des incertitudes autour du Projet urbain et des équipements qui seront présents dans le nouveau quartier, la crainte d'un changement de population,
- des problématiques d'accès au logement adapté et décent, que ce soit dans le parc social ou privé.



▲ Opération de clean à la Saulaie dans le cadre de la semaine de la propreté et de la réduction des déchets

ZOOM SUR LA CADIÈRE

NOUVEAU QPV Le ROULE-CADIÈRE



▲ Périmètre du QPV Le Roule-Cadière et bande des 300 m en périphérie (source : SIG Politique de la Ville - mars 2024)



La Cadière est un quartier isolé du fait de sa position géographique en hauteur. Il ne dispose d'aucun service public. L'école de secteur est actuellement Jules-Ferry. Pour une partie des habitants, la vie sociale et

économique est tournée vers La Mulatière. Le bailleur ICF possède un patrimoine de 178 logements (490 personnes logées) parmi lesquels 83 % sont des T3 ou T4 (12% de T5). Son patrimoine est scindé en une

unité de 116 logements et une autre de 62 logements. Sur la précédente CLA, l'enjeu était le classement du quartier en veille active en particulier sur le volet sécurité/ prévention, traité dans le cadre du CLSPD.

Les indicateurs

Les calculs sont effectués à partir des plafonds PLUS 2024. Les deux unités correspondent aux deux ensembles immobiliers qui constituent le quartier de la Cadière.

68 %

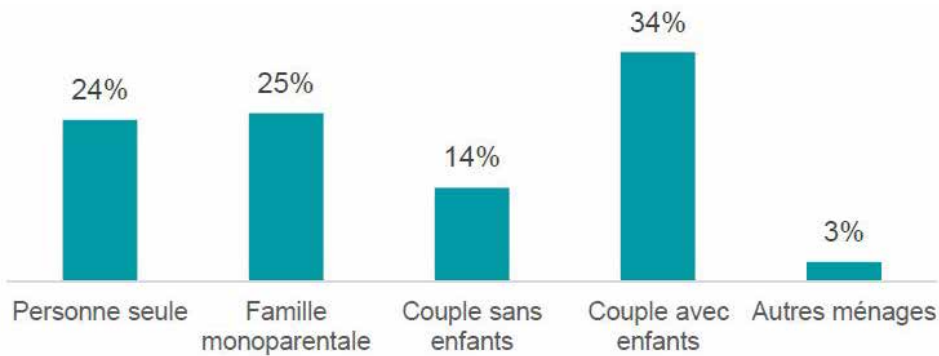
des ménages logés ont des revenus équivalents au plafond PLAI.

50 %

des titulaires du bail ont entre 40 et 59 ans.

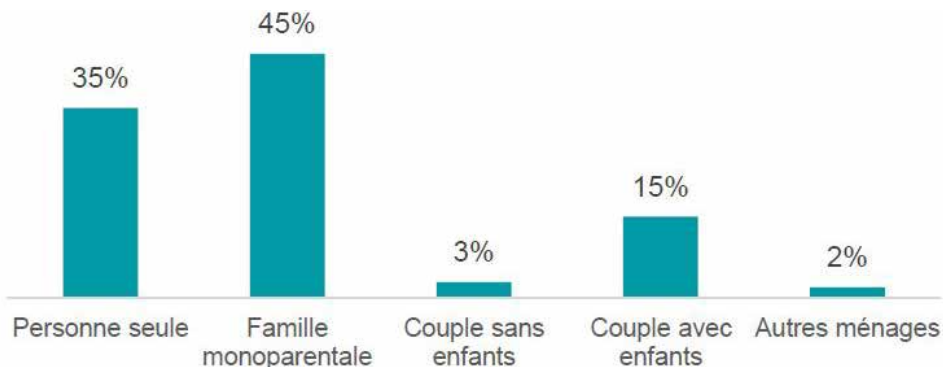
Sur l'unité de 116 logements :

- 34 % des ménages sont des couples avec enfants
- 39 % de ces familles avec enfants sont des familles nombreuses (3 enfants et plus)



Sur l'unité de 62 logements :

- 45 % des ménages sont des familles monoparentales
- 24 % des familles avec enfants sont des familles nombreuses (3 enfants et plus)
- 29 % des titulaires du bail ont plus de 60 ans



Les enjeux et la gouvernance

Il a été décidé avec les deux communes et l'État que l'enveloppe Politique de la Ville serait gérée par la commune de la Mulatière, avec l'attention que devront avoir la ville et ses opérateurs vis-à-vis des habitants de la Cadière. L'enjeu sera bien d'intégrer ces habitants aux actions

menées du côté du quartier du Roule à la Mulatière et qu'ils soient accueillis dans les structures communales en tant qu'habitants du QPV Le Roule-Cadière et non comme simple Oullinois.

En revanche, la programmation de l'abattement de la TFPB qui

s'appliquera dès 2025 pour le bailleur ICF sur ce patrimoine et visant à mener des actions de proximité, sera pilotée par la ville d'Oullins-Pierre-Bénite qui veillera à une bonne coordination avec les actions de la Politique de la Ville mulatine et d'Oullins-Pierre-Bénite.

LES ENJEUX SUR CE QUARTIER :

- la question du tri sélectif et le traitement des encombrants,
- la création de jardins partagés et nourriciers sur pilotis,
- le développement d'activités favorisant le lien intergénérationnel,
- le désenclavement du quartier par la venue de services sur cet espace.

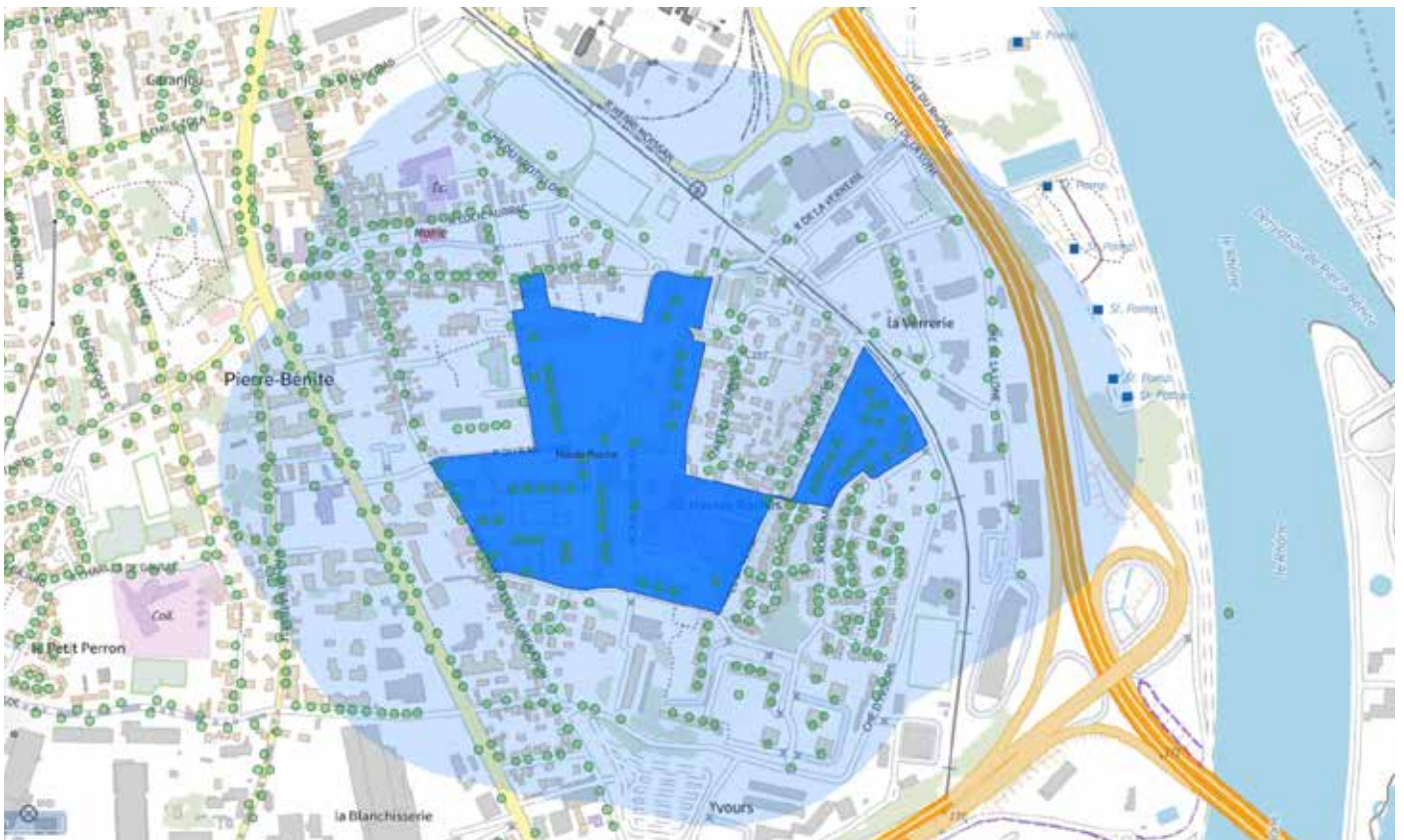


▲ Dépôts d'encombrants, résidence Clément Désormes



▲ Quartier de la Cadière, étape du jardin sans fin

ZOOM SUR HAUTE-ROCHE



▲ Périmètre du QPV de Haute-Roche et bande des 300 m en périphérie (source : SIG Politique de la Ville - mars 2024)



Le quartier de Haute-Roche est situé à l'Est de la commune et au Sud-Est de la zone industrielle.


Au début du XX^e siècle, l'industrialisation du territoire, en particulier le développement du site de la Société rhône-alpine d'Electro-Chimie, a pour conséquence une importante demande en main d'œuvre et le recours à une population étrangère. Inversement, à partir des années 60, la concentration de l'industrie chimique entraîne une baisse constante du nombre d'ouvriers. En parallèle, les berges autrefois sauvages sont viabilisées pour la création d'infrastructures comme l'autoroute A7 et la construction d'un barrage hydro-électrique. Dans les

années 70, le centre-ville fait l'objet d'une déviation par le boulevard de l'Europe. C'est également l'époque de la construction rapide d'immeubles collectifs sur le quartier de Haute-Roche (*Haute-Roche 1 et 2, Les Arcades*).

La résidence « *Les Arcades* » est démolie en 2016 avec, pour conséquence directe, une baisse de population et un poids moindre du quartier dans l'ensemble de la commune. Le QPV représentait en 2023 19,3% de la population ex-pierre-bénitaine contre 24% en 2015. Malgré cette démolition, le quartier reste marqué par la domination des grands ensembles, de logements sociaux ou en copropriété.

La nouvelle géographie prioritaire inclut en plus de la Copropriété du Soleil, du patrimoine de LMH et d'Alliade, les résidences de la Sollar (*copropriétés Le Hameau des Galets et Valery Larbaud*). Cela représente 107 logements sociaux dont 82 % de T3 et T4 (et 7 % de T5). Cette partie du quartier, exclusivement résidentielle, est plus éloignée du centre-ville et des services en transport en commun.

On note une mobilisation habitante croissante, des animations en cœur de quartier ainsi que des fêtes de quartier grâce à la mobilisation du Fonds de participation habitants.

 LES CONTRAINTES	 LES ATOUTS ET POTENTIALITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ séparation physique et mentale de part et d'autre du boulevard de l'Europe ▶ contraintes technologiques : Plan de prévention des risques technologiques (industries à risque) qui bloque le renouvellement urbain et contribue à l'image « <i>vieillissante</i> » ▶ commerces non renouvelés et vieillissants, sentiment de déclassement ▶ absence de mixité et stratégies d'évitement avec des problèmes d'inadaptation des logements et la présence de nuisibles (punaises de lit) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ construction d'une ferme urbaine ▶ Maison de l'emploi et du numérique au cœur du quartier ▶ porte d'entrée Sud de la Métropole lyonnaise ▶ centre médical Benoît-Frachon comme atout pour favoriser l'accès aux soins ▶ partenariat avec Lyon Métropole Habitat (LMH) (bailleur) et GSUP ▶ valeur patrimoniale du site, histoire industrielle

Les indicateurs



DÉMOGRAPHIE

Source Insee RP 2018

La population du quartier est en baisse et passe de 2 408 habitants en 2013 à 2 016 habitants en 2018 (démolition des Arcades).

On constate davantage de jeunes de moins de 15 ans que sur l'ensemble de la commune (+ 4 points).

On relève 26 % de familles monoparentales contre 20 % sur l'ex-commune de Pierre-Bénite mais 29 % pour la moyenne des QPV de la Métropole.

Enfin, on compte moins de personnes seules avec 33 % des ménages contre 36 % pour l'ex-commune de Pierre-Bénite en 2019.



NIVEAU DE REVENUS une amélioration globale mais une dégradation des plus bas revenus

Source : Insee - Filosofi (2015-2018) et Insee-CNAF (2014-2020)

- Un revenu annuel médian déclaré par unité de consommation à 10 750 € en légère augmentation de 4 % entre 2015 et 2019 contre +2 % pour l'ex-commune de Pierre-Bénite et +2 % pour la Métropole de Lyon. Le 1er quartile est cependant lui en baisse de 4 %
- Un taux de pauvreté de 41 % contre 20 % à l'échelle communale
- La part des allocataires CAF à bas revenus reste stable à 62 % (41 % à l'échelle communale)
- La part des allocataires percevant le RSA recule de 8 points entre 2018 et 2021 mais

reste bien supérieure à l'ex-commune de Pierre-Bénite (21% contre 14% à l'échelle communale)



EMPLOI

une amélioration de la situation sauf sur le chômage de longue durée

Source Insee RP 2015- 2018
et données Pôle Emploi
comparatif 2015-2018

- Une forte baisse du taux de chômage qui passe à 17 % (-14 points)
- Une forte augmentation du taux d'emploi (+12,5 %) qui passe à 57 % (64 % à l'échelle communale)
- Une tendance à la montée des qualifications des demandeur d'emploi catégorie A 3
- Une augmentation des demandeurs d'emploi de longue durée depuis 2020
- Un taux élevé de population non scolarisée de 15 ans et plus sans diplôme (40 % contre 28 % à l'échelle communale).



LOGEMENT

Source Insee RP 2015-2018 et
DREAL-RPLS 2021

- Environ 900 logements dont 664 logements sociaux avec peu de vacance (5 % de logements vacants principalement dans le parc privé et 0.4 % dans le parc social). Pour le parc locatif social, LMH est le bailleur majoritaire (545), accompagné des résidences de la SOLLAR (107) ainsi que d'1 immeuble de ALLIADE Habitat (12).
- Un parc qui représente 55 % du parc HLM de la commune

- Un parc qui concentre 93% des PLUS de la commune

- Un taux de ménages ayant quitté le parc social dans l'année qui a baissé de 5 points depuis 2013, à 3.1 % (4 % à l'échelle communale)



SCOLARISATION

Le collège Marcel-Pagnol est labellisé Réseau d'éducation prioritaire (REP+) depuis 2016. Le réseau est constitué du collège, de deux écoles élémentaires et de trois écoles maternelles. Une école privée hors contrat se situe en proximité du périmètre de la géographie prioritaire.

- Un taux de réussite au brevet du collège Marcel-Pagnol en augmentation constante qui dépasse les 90 % en 2022.
- Un taux d'évitement du collège qui reste stable et proche de 30 % avec un travail de fond de la nouvelle équipe de direction et enseignante, notamment le travail sur le climat scolaire, l'image du quartier, la valorisation des productions des élèves. L'implication des parents dans la vie scolaire est en hausse malgré des freins toujours présents : faible maîtrise de la langue française et faible taux d'alphabétisation, difficultés socio-économiques.



SANTÉ

Source ARS-Balise/CNAM fiche
QPV agence Urba Lyon

- Une progression des personnes présentant des fragilités psychiques à laquelle s'additionne une stigmatisation

de la santé mentale et une prise en charge en ambulatoire (CMP) compliquée avec des délais très importants.

- Une difficulté d'accès aux soins à domicile (coût financier et difficultés de recrutement

des acteurs du secteur sur des métiers en tension).

- Un taux de bénéficiaire d'une ALD pour motif de diabète marqué, en comparaison avec la moyenne régionale avec un besoin de travailler les

- Une coordination santé mentale et logement ISPHEL, outil de suivi de situations de personnes en souffrance psychique.

■ Enseignements de la précédente CLA

Les réalisations et constats positifs :

- la construction de la **ferme urbaine** avec un impact positif sur l'image de la ville et une alimentation en circuit court pour les cantines scolaires,
- la création de **carrés potagers**, du jardin partagé des Hautes-Herbes, de la Tribox et de liens sociaux,
- l'impact positif du **passage en REP+** (Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé) avec des moyens supplémentaires qui ont permis une stabilisation des équipes enseignantes et des dédoublements de classes,
- un **partenariat concret** et sur le plan méthodologique de la GSUP avec le bailleur Lyon Métropole Habitat : meilleure prise en compte des habitants dans la résolution de problèmes (*parking, aire de jeux sur Haute-Roche 1 et réhabilitation de l'îlot Haute-Roche 2*),

- **Le Centre de Santé Benoît-Frachon** bien identifié et fréquenté par les habitants mais un manque d'attractivité du fait que la structure propose un exercice salarié.

La mobilisation du Droit Commun, des points positifs :

- **la Maison de l'emploi et du numérique** créée en 2020 au cœur du quartier : mobilisation du Droit Commun en direction des publics prioritaires, lieu ressource bien identifié (*les chronos de l'alternance, Mets tes baskets pour l'emploi...*) et une offre de services riche,
- **une mobilisation des acteurs de l'emploi** du Droit Commun : un engagement et des actions sur l'employabilité,
- **un renforcement de l'équipe de police municipale** et des équipements de vidéoprotection, l'embauche par la ville de médiateurs et de veilleurs de nuit.

Le point de vue des habitants :

- **une volonté des habitants** de s'investir dans la vie de leur quartier mais des freins liés à la fragilité des situations,
- **un vivier associatif** faible mais qui tend à s'étoffer avec la création d'une association de parents d'élèves, des associations de la ville qui interviennent sur la programmation estivale au sein du QPV ou dans le cadre de la programmation sociale (*MJC, centre social...*), des initiatives habitantes qui émergent,
- des problématiques de **tranquillité publique** : une problématique de deal plus importante et plus manifeste, avec la crainte que les enfants soient entraînés de plus en plus tôt dans les infractions liées au trafic, la présence de petite délinquance : incivilités, rodéos, bruits...



▲ Prox'Aventure 2022, découverte sportive et vivre ensemble

LES STRATÉGIES D'INTERVENTION

Les stratégies d'intervention, communes aux deux sites de la Saulaie (LS) et Haute-Roche (HR), se déclinent en **5 axes avec des mises en œuvres opérationnelles adaptées** à chaque quartier lorsque nécessaire (cf. annexe 1). Ces grands axes pourront également se décliner sur le quartier de la Cadière :

- 1. Favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires**
- 2. Améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants des quartiers prioritaires**
- 3. Accompagner, dans la réussite éducative, les parents et les enfants des quartiers prioritaires**
- 4. Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des habitants des quartiers prioritaires**
- 5. Améliorer la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires**



▲ Tout le Monde dehors 2021, fabrication de marionnette, Lucy B'Lule

Axe 1 : Favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires



▲ Place de l'Emploi organisé par Pôle Emploi - Place Kellermann (QPV de la Saulaie)

Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et des actions

- Mettre en place une coordination autour de l'emploi sous l'angle de la Politique de la Ville copilotée par les services de Droit Commun et le service Politique de la Ville (à l'échelle du sud-ouest lyonnais)
- Développer la connaissance des acteurs, des dispositifs et des actions du territoire
- Mieux communiquer auprès des publics sur l'existant du Droit Commun
- Améliorer la mobilisation des publics en s'appuyant sur les acteurs locaux et les institutions

Développer une approche de proximité et d'aller vers les publics

- Soutenir les démarches d'aller-vers pour notamment lutter contre le non-recours
- Poursuivre les actions de mobilisation innovantes hors les murs, dans les QPV
- Mobiliser particulièrement certains publics : les jeunes / les seniors / les invisibles
- Renforcer le lien vers les structures locales et notamment les collèges et les lycées
- S'inscrire dans la fiche thématique "Accès aux droits" de la CTG : sécuriser et accompagner les publics de la CAF dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

Accompagner les parcours d'insertion en mettant en lien offre et demande

- Recueillir les offres d'accueil de stagiaires/ personnes en insertion/ immersion facilitée/ découverte des métiers à travers le site de France Travail
- Accompagner chaque demandeur dans la construction de son parcours (parcours individualisé) et notamment en lien avec les actions du territoire
- Disposer d'un outil de veille autour d'indicateurs
- Promouvoir les expérimentations en s'appuyant sur les acteurs locaux et leurs spécificités

Lever les freins à l'emploi

- Promouvoir l'inclusion grâce à la formation des professionnels
- Mettre en place des outils et une méthodologie de lutte contre les discriminations auprès des professionnels
- Répondre aux demandes d'accès aux droits et d'aide numérique des publics en recherche
- Favoriser l'employabilité grâce au développement d'actions collectives



Axe 2 : Améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants des quartiers prioritaires

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 069-200102747-20240409-20240409_21-DE



Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et des actions

- Poursuivre la coordination autour de la gestion sociale et urbaine de proximité avec l'ensemble des acteurs agissant à Haute-Roche et la Saulaie
- Informer les habitants en continu sur les règles en matière de propreté

Mobiliser les habitants sur leur cadre de vie

- Développer le pouvoir d'agir (numérique) en matière de signalements des dysfonctionnements
- Soutenir l'émergence d'actions et projets
- Continuer les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, la semaine de la propreté et de la réduction des déchets, les chantiers participatifs dans le but d'embellir les quartiers
- Légitimer l'expertise citoyenne (montée en compétence, création d'instance, de collectifs d'habitants, associations de locataires...)

Agir pour améliorer les conditions de vie des habitants

- Poursuivre les efforts supplémentaires en matière de propreté
- Lutter contre les nuisibles (punaises de lit, cafards, rats) par des actions efficaces
- Lutter contre le dépôt d'encombrants
- Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale quel que soit le niveau de ressource des habitants

Accompagner les aménagements urbains

- Systématiser une approche durable du territoire et de qualité d'usage
- Garantir l'accès aux espaces de loisirs et équipements pour tous et apaiser les accès extérieurs
- Requestionner les espaces publics comme des lieux d'interactions sociales

Haute-Roche	La Saulaie
<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la transformation urbaine de Haute-Roche dans le respect du Plan de prévention des risques technologiques	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les habitants au changement par rapport au projet urbain en cours et aux restrictions à venir en matière de stationnement automobile• Gérer le temps du projet urbain : information, nuisances des chantiers...• Aménager le confort des piétons et des cyclistes

Intervenir sur les logements dégradés

- Continuer le projet d'auto-réhabilitation accompagné
- En lien avec la politique de Droit Commun de l'habitat, avoir une vigilance sur le patrimoine dégradé et coordonner les actions à mettre en place
- S'inscrire dans l'axe 4 du Contrat local de santé « Promouvoir la santé dans l'ensemble des politiques publiques » / FA n° 3 / OS2 : Favoriser la montée en compétences des habitants sur les bonnes pratiques d'entretien du logement et sur les notions de logements décents et salubres
- Spécifiquement pour la Saulaie : Poursuivre le dispositif d'habitat indigne et dégradé sur le quartier (PIG actuellement) avec un plan d'actions sur les immeubles ciblés
- S'inscrire dans la fiche thématique "Logement" de la CTG : conforter le repérage des situations d'habitat indigne et leur traitement, mettre en place un observatoire de l'habitat social et privé

Axe 3 : Accompagner dans la réussite éducative les parents et les enfants des quartiers prioritaires



▲ Soirée jeux parents/enfants de la ludothèque à l'école de la Saulaie

Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et des actions

- Mettre en place une coordination des acteurs sur le thème « éducation » à l'échelle de la ville co-pilotée par le service éducation et le service Politique de la Ville. Mobiliser toute la communauté éducative au sens large.
- Développer la connaissance des acteurs et des actions du territoire (ex : Plateforme)
- Transmettre les informations par de multiples canaux (SMS, site, médiateurs sociaux...)

Favoriser la réussite éducative (mise en place éventuelle d'une « cité éducative »)

- Positionner les acteurs sportifs et culturels comme partenaires éducatifs permettant de s'inscrire dans un parcours éducatif
- Faciliter et harmoniser le passage des différents temps scolaires qui ne sont pas gérés par le même personnel, au sein des établissements scolaires en lien avec le Droit Commun
- Accompagner les parents au sein de l'école pour toutes les classes
- Poursuivre le développement et la structuration du Programme de réussite éducative à l'échelle de la commune nouvelle
- Valoriser la réussite individuellement et collectivement
- Anticiper les décrochages scolaires
- Accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire et de vie
- Favoriser l'innovation pédagogique et partenariale au sein du réseau éducatif
- S'inscrire dans la fiche thématique "Jeunesse" de la CTG : maintenir et adapter l'offre en direction des jeunes aux besoins du territoire avec une attention particulière pour les jeunes des QPV

Accompagner à la parentalité

- Construire un lien solide, de confiance et d'écoute avec les parents
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif en favorisant des temps de rencontre et d'échanges
- Améliorer les conditions d'accueil et d'association des parents en s'appuyant sur les acteurs locaux pour prévenir les situations de rupture avec les institutions
 - S'inscrire dans la fiche thématique "Enfance" de la CTG : identifier freins et leviers à la participation des familles vulnérables
 - S'inscrire dans la fiche thématique "Parentalité" de la CTG : poursuivre la montée en charge de la médiation à l'école de la Saulaie, accompagner l'investissement des familles fragiles dans des dynamiques d'accompagnement à la parentalité

Accompagner l'ouverture du nouveau groupe scolaire/crèche à la Saulaie

- S'inscrire dans la fiche thématique « Petite enfance » de la CTG : préciser le cahier des charges d'un équipement petite enfance comprenant la création d'une quarantaine de berceaux

■ AXE 4 : Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des habitants des quartiers prioritaires



▲ Vendredi du Bac (Bac à Traille)

Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et actions

- Élargir la coordination aux acteurs de Pierre-Bénite dans le cadre de la Charte de coopération culturelle (CCC), co-pilotée par le service culturel et le service Politique de la Ville,
 - Imaginer le développement d'une Charte de coopération sportive, co-pilotée par le service des sports et le service Politique de la Ville
 - Avoir une stratégie de communication et d'information à destination des acteurs locaux, habitants et partenaires afin de faciliter la connaissance et l'accès à l'offre
 - S'inscrire dans l'axe transversal du Contrat local de santé « Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise des acteurs du champ de la santé »
- FA n° 1 : Développer les connaissances des acteurs du territoire en promotion de la santé

Favoriser l'accessibilité de l'offre sportive et culturelle à l'échelle de la ville

- Rendre systématique l'approche inclusive des actions sportives et culturelles
 - Poursuivre les actions menées à travers la Charte de coopération culturelle et les actions culturelles tout au long de l'année dans les quartiers ainsi que les interventions autour de la musique à l'école
 - Mener des événements festifs et sportifs plus réguliers sur l'espace public
 - Mener des découvertes sportives grâce à l'accompagnement d'une personne/structure de confiance
 - Rendre plus accessibles les équipements sportifs pour y faire des animations gratuites
 - Questionner les attentes des habitants au travers des actions existantes (diagnostic)
 - S'inscrire dans l'axe 3 du Contrat Local de Santé « Développer la prévention et promouvoir le bien-vivre en santé »
- FA n° 3 : Maintenir et améliorer l'état de santé des habitants par la pratique d'une activité physique

Favoriser les interactions sociales

- Développer l'émergence de démarches collectives
- La Saulaie : accompagner l'engagement citoyen des jeunes résidents de « la Cité » (résidence à colocation citoyenne d'Alliade Habitat)

Promouvoir la santé comme état de bien-être complet

- Offrir des espaces aux parents hors de leur foyer pour se ressourcer
 - Valoriser les opérations de sensibilisation et d'information liées aux risques environnementaux de la vallée de la chimie
 - S'inscrire dans l'axe transversal du Contrat Local de Santé « Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise des acteurs du champ de la santé »
- FA n° 2 : Renforcer le partenariat en santé sur le territoire
- S'inscrire dans l'axe 3 du Contrat Local de Santé « Développer la prévention et promouvoir le bien-vivre en santé »
- FA n° 1 : Développer une stratégie d'information et de sensibilisation des habitants en matière de prévention et de promotion de la santé
- FA n° 2 : Réduire les risques de diabète et d'obésité par l'accès à une alimentation équilibrée
- S'inscrire dans l'axe 2 du Contrat local de santé « Promouvoir la santé mentale positive »
- FA n°2/OS1 : Favoriser la déstigmatisation de la santé mentale

■ Axe 5 : Améliorer la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires



▲ *Médiateurs mobilisés durant les émeutes de juillet 2023*

■ Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et actions

- Mettre en place une coordination thématique « tranquillité » des acteurs à l'échelle de la ville copilotée par le service sécurité-prévention et le service Politique de la Ville
- Améliorer les relations interpartenariales pour une meilleure connaissance du territoire
- Élargir le périmètre du CLSPD à l'échelle de la ville
- Continuer les cellules de veille partenariales copilotées par le CLSPD et le service Politique de la Ville avec des focus sur des problématiques spécifiques : squats, occupation du domaine public, violences conjugales et intrafamiliales, prévention situationnelle sur des aménagements à venir...

■ Accentuer le travail de prévention notamment en direction des jeunes

- Relancer le projet exclusion/inclusion en lien avec les collèges publics
- Diversifier les propositions d'actions : sports, séjours, chantiers citoyens
- Mettre en place des actions dans les établissements scolaires
- Mettre en place des actions de prévention en s'appuyant sur les acteurs sociaux-éducatifs et acteurs locaux

■ Promouvoir la cohésion sociale autour du vivre ensemble

- Soutenir la vie associative et les implications citoyennes
- Favoriser des manifestations qui rassemblent les différents quartiers (exemple : fête du boulevard qui scinde la ville)
- Mobiliser les habitants comme acteurs légitimes (conseil de quartier, comité de locataires...)
- Développer l'émergence de démarches collectives

■ Lutter contre le sentiment d'insécurité

- Créer des espaces publics et privés dans lesquels on se sent plus en sécurité
- Mettre en place le dispositif Angela sur l'ensemble de la ville.
- Promouvoir l'engagement citoyen / renforcer la citoyenneté (Suivi service civique)
- Former les habitants (LCD, Parentalité)
- Encourager la présence accrue des acteurs socioculturels sur l'espace public : Ex : médiateurs nuit/jour

LE LIEN ENTRE POLITIQUE DE LA VILLE ET POLITIQUES DE DROIT COMMUN



▲ L'Été à Pierre-Bénite 2023, spectacle de cirque

Le Droit Commun correspond aux politiques publiques par secteur (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de Droit Commun relèvent des compétences de l'État et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Métropole et Commune. On peut donc parler « *des droits communs* » qui représentent les engagements « *financiers* » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

Afin de favoriser l'intégration sociale en éliminant les disparités territoriales, conformément à l'objet même de la Politique de la Ville, **il est essentiel de travailler de manière rapprochée avec les services de Droit Commun pour :**

- utiliser de façon plus efficace des ressources publiques en évitant les duplications d'efforts entre les différentes politiques,
- maintenir une marge de manœuvre en la Politique de la Ville pour innover, impulser, tester,
- renforcer le sentiment d'appartenance et de citoyenneté auprès des publics,
- favoriser le développement économique local en facilitant l'accès aux opportunités pour tous les citoyens,
- contribuer à une gouvernance plus cohérente et transparente.



■ L'enjeu d'une bonne connaissance des acteurs et des actions

Il existe déjà de **nombreuses instances de coordination interpartenariales** pilotées par la Politique de la Ville en lien avec le Droit Commun :

- sur des thématiques ou sur des dispositifs (Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, Gestion sociale et urbaine de proximité, Charte de coopération culturelle, programmation estivale, Programme d'intérêt général habitat dégradé, Programme de réussite éducative...)
- par quartier : tous thèmes confondus (Haute-Roche, La Saulaie)
- en inter-sites : programmation du Sud-Ouest Lyonnais, réseau numérique.

Il existe également des instances impulsées par les opérateurs

comme les Assemblées Générales des associations auxquelles les partenaires du territoire sont associés, des rencontres partenariales autour d'un projet spécifique (ex : Initiall, mobilité...)

Enfin, il existe des temps informels d'échanges entre structures (repas partagé au Pivo, tour de table des actualités dans les réunions partenariales, contacts en B to B...).

Les outils et supports qui permettent cette interconnaissance sont également multiples avec des périodicités diverses, par exemple :

- le livret annuel de la programmation Politique de la Ville, la programmation estivale annuelle,

- le journal de quartier *l'Echo de la Saulaie*, *la Lettre des chiffres*, *la revue de presse Politique de la Ville*, *l'Info lettre culture*, *des mails...*

Enfin, on peut citer le site internet de la ville, les panneaux lumineux, affiches... sans oublier l'équipe Politique de la Ville qui a une vue d'ensemble et qui est bien repérée par les partenaires pour faire ce lien.

L'union Oullins-Pierre-Bénite induit un partage de cultures avec des interventions parfois différenciées, occasion et chance de déployer un Droit Commun homogène et plus riche sur la commune nouvelle.

■ Les pistes d'évolution

On peut synthétiser 3 niveaux de vigilance :

- un 1^{er} niveau où le Droit Commun agit bien de la même façon dans tous les quartiers, y compris ceux de la Politique de la Ville
- un 2^e niveau où « un plus » doit accompagner ce Droit Commun pour répondre à des besoins supplémentaires et/ou spécifiques (exemple du surentretien, de la médiation culturelle...) financé par le Droit Commun ou la Politique de la Ville
- un 3^e niveau où il est nécessaire d'avoir une/des action(s) Politique de la Ville spécifique(s) (sur des crédits Politique de la Ville)

L'enjeu est bien de déterminer par thématique de la CLA quel est le diagnostic des interventions existantes en se posant les questions sur les 3 niveaux ci-dessous :

1. Le Droit Commun intervient-il tel qu'il le devrait ?
2. Quels sont les besoins en termes d'intervention renforcée ? Les actions seront-elles portées par le Droit Commun ou par la Politique de la Ville ?
3. Quels sont les besoins spécifiques nécessitant des interventions particulières sur des crédits spécifiques ? Quels en seront les porteurs ?



▲ *Prox'Aventure 2022, découverte sportive*

LA GOUVERNANCE



Atelier « la place du Droit Commun dans la Politique de la Ville » en vue de la rédaction de la CLA



■ Le rôle de l'équipe projets

Les différentes instances sont mises en mouvement par l'équipe Politique de la Ville. Les interventions de l'équipe contribuent à renforcer et à structurer le projet d'ensemble de la ville :

- mettre en œuvre le projet partenarial de cohésion territoriale et sociale,
- être en appui aux porteurs de projets dans les différents champs du Contrat de Ville,

- être en proximité auprès de la population pour répondre au mieux à ses besoins (deux équipes territorialisées à la Saulaie et à Haute-Roche),
- accompagner les habitants à construire une parole collective constructive, à être acteur dans leur quartier,
- poursuivre l'intercommunalité de projet,
- assurer la gestion administrative et partenariale

du Contrat de Ville et le lien avec les différents dispositifs (CLSPD, charte de coopération culturelle, PRE...),

- mener une communication en direction des habitants et des partenaires.

■ Les instances partenariales

On distingue quatre instances de gouvernance de la Convention locale d'application :

- le Comité de pilotage inter-partenarial,
- la Séance plénière,
- le Comité technique des financeurs,
- le Comité de pilotage du sud-ouest lyonnais.

► Le Comité de Pilotage interpartenarial

Il est coprésidé par le Maire de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, le Maire de la Ville de La Mulatière, le Préfet du Rhône et la Métropole de Lyon et est composé des partenaires signataires de la CLA. Les missions de ce Comité de pilotage sont les suivantes :

- orientations du projet de territoire et organisation de sa mise en œuvre,
- suivi des engagements des services de Droit Commun,
- décisions quant aux évolutions du Contrat de ville à partir de son évaluation.

Le COPIL se réunit au moins une fois à mi-contrat pour effectuer une évaluation à mi-parcours et en fin de contractualisation.

► La Séance plénière

Elle réunit une fois par an l'ensemble des partenaires afin de lancer la programmation annuelle suivante (N + 1) en fixant les orientations et de faire le bilan de l'année N. Elle est coprésidée par le Maire de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, le Préfet du Rhône et la Métropole de Lyon et concerne l'ensemble des porteurs de projet du Contrat de ville.

Il est prévu d'associer les élus de la Ville de La Mulatière au Contrat de ville à travers des rencontres régulières avec ceux d'Oullins-Pierre-Bénite. Des points techniques seront également réalisés avec le chef de projet de La Mulatière. Les programmations annuelles sont ensuite validées en Comité technique des financeurs.

► Le Comité technique des financeurs

Ce Comité se réunit pour valider de façon partenariale les programmations annuelles de la Politique de la Ville : programmation sociale et actions de Gestion sociale et urbaine de proximité, programmation estivale.

Il est composé des partenaires signataires du contrat de ville.

► Le Comité de pilotage du sud-ouest lyonnais

Il est coprésidé par les Maires des Villes d'accueil et le Préfet du Rhône.

Il se réunit une fois par an avec l'ensemble des partenaires afin de faire le bilan de l'année et lancer la programmation intercommunale annuelle.

L'instance interne à la ville : le comité de pilotage inter-services

Les missions du Comité de pilotage (COFIL) interservices sont les suivantes :

- informer les élus de la ville de l'actualité de la Politique de la Ville,
- assurer un suivi interservices du Contrat de ville notamment

sur l'aspect de mobilisation du Droit Commun de la ville,

- partager avec les élus l'ensemble des projets de façon transversale.

Le COFIL se réunit au moins une fois par an pour préparer la programmation annuelle et

valider la position de la Ville avant le Comité technique des financeurs. Il est composé des pôles de la Ville : pôle familles et solidarités, pôle développement urbain et cadre de vie, pôle culture/ sport, pôle sécurité, pôle ressources.

La participation citoyenne

La présente CLA s'appuiera sur les instances de participation citoyenne mises en place par la ville sur les quartiers classés en Politique de la Ville. Le service sera partie prenante de

l'organisation du dialogue avec les habitants dans ces instances de Droit Commun.

Le levier de mobilisation des habitants reste le Fonds de participation des habitants

(FPH) qui permet à des petits groupes de proposer des projets sur les quartiers prioritaires, validés en Commission en présence des élus.



▲ Ecolocaterre, événement de clôture de l'année d'engagement citoyen des colocataires de la résidence Initial

SIGNATAIRES

<p>Pour la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite</p> <p><i>Le Maire,</i> Jérôme MOROGE</p>	<p>Pour la Métropole de Lyon</p> <p><i>Le Vice-Président,</i> Renaud PAYRE</p>
<p>Pour la Ville de la Mulatière</p> <p><i>La Maire,</i> Véronique DECHAMPS</p>	<p>Pour l'État</p> <p><i>La Sous-Préfète chargée de la politique de la ville,</i> Salwa PHILIBERT</p>
<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône,</p> <p><i>La Directrice Générale,</i> Véronique HENRI-BOUGREAU</p>	<p>Pour les services de l'Éducation Nationale du Rhône,</p> <p><i>Le Directeur Académique,</i> Jérôme BOURNE-BRANCHU</p>
<p>Pour la Mission Locale</p> <p><i>Le Président,</i> Yves GOUGNE</p>	<p>Pour France Travail du Rhône,</p> <p><i>La Directrice de l'agence Oullins-Pierre-Bénite,</i> Marion HENOCCQ</p>
<p>Pour Alliade Habitat</p> <p><i>La Directrice,</i> Élodie AUCOURT</p>	<p>Pour Lyon Métropole Habitat</p> <p><i>Le Directeur d'Agence Porte de L'Ouest,</i> Nicolas RICHARD</p>
<p>Pour ICF Habitat Sud-Est Méditerranée SA</p> <p><i>La Présidente du directoire,</i> Sophie MATRAT</p>	<p>Pour la SA HLM SOLLAR</p> <p><i>Le Président du Directoire,</i> Philippe LINAGE</p>

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 069-200102747-20240409-20240409_21-DE

ANNEXES



▲ Pâturage itinérant des moutons de la Bergerie Urbaine à la Saulaie

■ Annexe 1 : synthèse des objectifs stratégiques

AXE 1 : Favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

- Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et des actions
- Développer une approche de proximité et d'aller vers les publics
- Accompagner les parcours d'insertion en mettant en lien offre et demande
- Lever les freins à l'emploi

AXE 2 : Améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants des quartiers prioritaires

- Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et des actions
- Mobiliser les habitants sur leur cadre de vie
- Agir pour améliorer les conditions de vie des habitants
- Accompagner les aménagements urbains
- Intervenir sur les logements dégradés

AXE 3 : Accompagner dans la réussite éducative les parents et les enfants des quartiers prioritaires

- Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et des actions
- Favoriser la réussite éducative (mise en place éventuelle d'une « cité éducative »)
- Accompagner à la parentalité
- Accompagner l'ouverture du nouveau groupe scolaire à la Saulaie

AXE 4 : Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des habitants des quartiers prioritaires

- Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et actions
- Favoriser l'accessibilité de l'offre sportive et culturelle à l'échelle de la ville
- Favoriser les interactions sociales
- Promouvoir la santé comme état de bien-être complet

AXE 5 : Améliorer la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires

- Poursuivre le travail d'interconnaissance des acteurs et actions
- Accentuer le travail de prévention notamment en direction des jeunes
- Promouvoir la cohésion sociale autour du vivre ensemble
- Lutter contre le sentiment d'insécurité

■ Annexe 2 : détail de la méthodologie de réalisation

Des démarches d'évaluation et de mise à jour des données statistiques

La précédente convention locale d'application a fait l'objet de deux démarches d'évaluation sur Pierre-Bénite et sur Oullins en 2022, coconstruites et participatives, fondées sur des outils qualitatifs et quantitatifs.

Elles ont ainsi permis :

- la mise à jour de données sociodémographiques (*Filosofi, bailleurs sociaux, INSEE, CAF, France Travail...*)
- des entretiens avec les signataires et partenaires (*acteurs associatifs, structures d'insertion, services de la ville, équipes projet du Sud-Ouest Lyonnais, conseil citoyen...*)
- l'organisation d'ateliers d'évaluation et d'un focus groupe avec les acteurs associatifs portant des actions auprès du public prioritaire
- un suivi des objectifs à partir de critères évaluatifs
- un questionnaire habitants

En parallèle, des bilans des programmations des actions depuis 2015 ont été réalisés ainsi qu'une analyse permettant d'identifier le passage de certaines actions portées par la Politique de la Ville vers le Droit Commun, comme, par exemple, le « *busing* », transport des élèves de CM1 et CM2 de la Saulaie dans quatre autres écoles élémentaires de la ville.

Une co-construction des objectifs de la présente CLA

En sus des évaluations et des bilans, deux ateliers avec les partenaires de la Saulaie et de Haute-Roche se sont déroulés afin de définir ensemble de façon partenariale les objectifs de la future CLA sur les thématiques de l'emploi, du cadre de vie et de l'habitat, de la réussite éducative, du sport, de la culture et du bien-être, et de la tranquillité publique. Ces ateliers ont permis de dégager des objectifs stratégiques communs et des déclinaisons opérationnelles adaptées à chaque territoire. Les élues en charge de la Politique de la Ville de chaque territoire ont ajusté et validé les propositions.

Enfin, un atelier spécifique a été réalisé sur la question du Droit Commun et de son articulation avec la Politique de la Ville et avec l'ensemble des partenaires concernés.



▲ Atelier « la place du Droit Commun dans la « Politique de la Ville » en vue de la rédaction de la CLA

■ Annexe 3 : croisement des enjeux avec le Contrat de ville métropolitain

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 069-200102747-20240409-20240409_21-DE



Le CVM et la CLA se rejoignent en un grand nombre d'objectifs. Dans cette annexe nous souhaitons mettre en avant les objectifs du CVM trouvant écho dans notre CLA d'OPB. Au cours de cette contractualisation, nous nous appuyerons sur la Métropole et ses moyens déployés sur les volets suivants (non exhaustif) :

Volet accès aux services publics

- Former les conseillers numériques
- Soutenir les démarches d'aller-vers en contribuant à renforcer le réseau des partenaires
- Diffuser des méthodes en matière d'égalité et non-discrimination et la mise en place d'un baromètre

Volet tranquillité, espaces de vie plus accueillants

- Construire des stratégies partenariales pour lutter contre les nuisibles
- Œuvrer en partenariat avec l'ensemble des partenaires à l'amélioration du cadre de vie en mobilisant la TFPB, promouvant des aménagements durables et sécuritaires
- Mettre en place des modalités de coordination médiation-prévention

Volet formation, travail, engagement

- Promouvoir le déploiement de la charte des 1 000
- Permettre d'offrir des accompagnements individualisés et spécifiques à chaque demandeur

Volet scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes

- Soutenir le développement de crèches, accompagner dans le développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents
- Soutenir le Programme de réussite éducative

Volet cadre vie et logement

- Former et informer les habitants sur l'habitat
- Poursuivre le déploiement des dispositifs en matière de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration de l'habitat
- Mobiliser les politiques publiques en faveur de la désimperméabilisation des sols et de la récupération d'eau
- Permettre l'accès à une alimentation saine et durable à chacun des habitants

Volet bien-être individuel et collectif, territoire d'émancipation

- Poursuivre la démarche de coopération culturelle
- Favoriser l'organisation de temps forts et d'événements dans le cadre de Quartiers d'été visant à donner de la visibilité aux actions et projets menés (Métropole, Etat)
- Soutenir le fonctionnement des points d'écoute adultes situés en QPV (ARS, Métropole) et renforcer le maillage des PAEJ (CAF ARS)
- Accompagner les communes volontaires dans la mise en place de conseils locaux de santé mentale et dans celle d'un volet santé mentale dans les contrats locaux de santé (ARS)
- Encourager le développement de la promotion de sports
- Favoriser les initiatives habitantes et soutenir le pouvoir d'agir des habitants

Annexe 4 : les quartiers populaires métropolitains (ex-QVA)

La nouvelle géographie prioritaire de l'État n'a pas pu retenir ces quartiers qui ne remplissaient pas les indicateurs de revenu médian ou de nombre d'habitants. Ces territoires seront cependant soutenus par la Métropole de Lyon et la Ville via le cofinancement de l'ingénierie, la Gestion sociale et urbaine de proximité et Métropole Quartiers d'été.

Présentation du quartier du Golf

Le quartier fait partie d'une zone d'habitation beaucoup plus vaste au nord-ouest de la commune : la zone Golf-Montlouis qui mixe des copropriétés, des zones résidentielles voire de l'habitat de grand standing. Il est situé dans un environnement "vert", à proximité de la campagne et des bois. La topographie et l'organisation

urbaine des lieux enferment le quartier sur lui-même et produit un sentiment pesant extrêmement fort. Ils engendrent également un point de tension et d'insatisfaction des habitants autour du stationnement, auquel il est techniquement impossible de répondre. Le quartier est excentré bien qu'il soit relié par une ligne de bus

(ligne n°63) au centre-ville. Sans lieu de vie central, les espaces de convivialité sont principalement concentrés à un bout du quartier et dissimulés derrière l'une des tours. À noter l'absence de tout commerce de proximité (commerces les plus proches : centre commercial des Célestins).

Présentation du quartier Ampère

Cette section cadastrale concentre un quart des ménages occupant un logement social de la commune (483 sur 1912), et ce principalement dans 2 résidences : la cité Jacquard

et Ampère (202 logements). On note également la présence d'un foyer Adoma (174 chambres + 122 toits). Les publics de cette structure ont des problématiques de

santé à traiter et pour les familles la question de la parentalité et de l'éducation est forte.

Les données

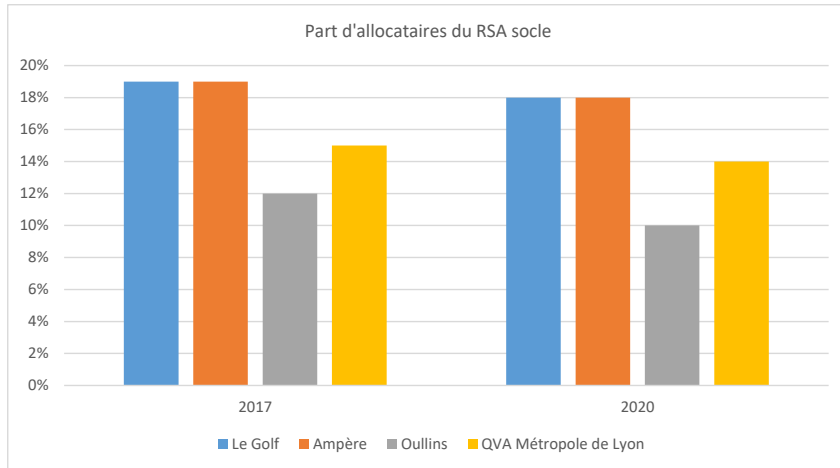
Il n'existe que peu de données à l'échelle des quartiers populaires métropolitains, et les données calculées à partir des Iris ne sont pas pertinentes (pas de correspondance Iris/quartier). Il n'est, par exemple, pas possible

d'apprécier l'effectif de la population ou encore le revenu médian déclaré par unité de consommation. Quelques indicateurs peuvent néanmoins être mobilisés pour décrire le contexte social de ces territoires.

La part d'allocataires à bas revenus est en légère baisse entre 2017 et 2020, que ce soit pour le quartier du Golf ou d'Ampère. Ce taux reste néanmoins supérieur de plus de 10 points à l'ex-commune d'Oullins en 2020.

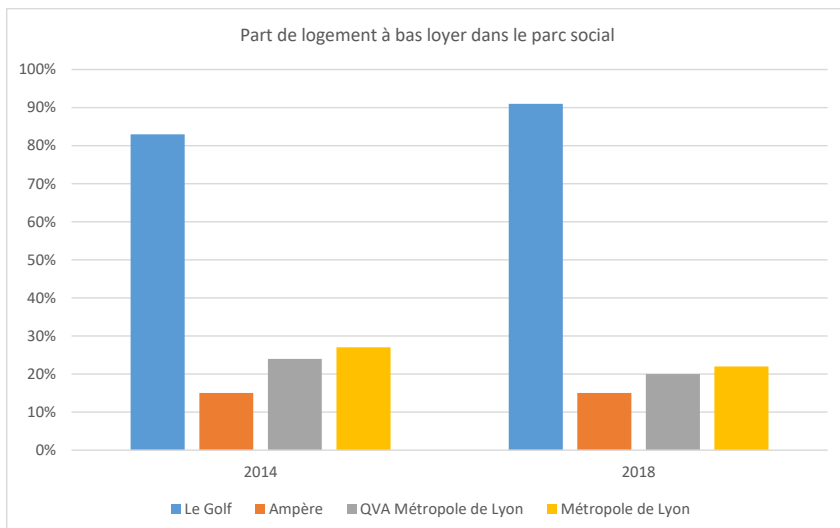
Allocataires à bas revenus (parmi les allocataires CAF)	2017	2020	Évolution 2017-2020
Le Golf	50 %	47 %	- 3 pts
Ampère	51 %	45 %	- 6 pts
Oullins	38 %	33 %	- 5 pts
QVA Métropole de Lyon	47 %	42 %	- 5 pts

La part d'allocataires du RSA socle issue des quartiers populaires métropolitains est supérieure de 8 pts à l'ensemble de la commune en 2020 et de 4% à l'ensemble



Source : Insee-CNAF ou Caf du Rhône (2014-2020) - Rupture de série à partir des données 2018

Au sein du parc social, le quartier du Golf compte 190 logements en 2018, et Ampère 143. La part de logements à bas loyer au Golf (91% en 2018) est largement supérieure à la moyenne des QVA de la Métropole (20 %).



Source : DREAL RPLS (2014 - 2018)

Le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois de catégorie A, B ou C (c'est-à-dire les demandeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite courte ou longue) a doublé dans le quartier d'Ampère entre 2016 et 2020, lorsqu'il a stagné pour le Golf.

La troisième génération de contrats de ville a impliqué le passage en QVA des quartiers du Golf et d'Ampère, et aujourd'hui en « quartiers populaires métropolitains » ainsi que le retrait d'une partie des financements pour la mise en œuvre d'actions sur ces territoires. De par leur présence occasionnelle, les partenaires font néanmoins le constat de besoins subsistants d'interventions à une fréquence plus soutenue.

Source : Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes - fichier détail géolocalisé (2016 - 2020)

Présentation du quartier Haute-Roche 2

Le quartier populaire métropolitain est une extension du QPV de Haute-Roche et n'a pas vraiment de dénomination ni de données statistiques parmi celles produites par les instituts d'analyse statistiques (Insee, Agence d'urbanisme...). Ceci rend difficile statistiquement l'étude de ses caractéristiques

sociodémographiques. En outre, le découpage Iris ne permet pas d'avoir des données exactes sur le quartier. Le classement en périmètre de veille active et la typologie urbaine (copropriétés de logements collectifs sans espaces publics majeurs) n'a pas engendré d'actions spécifiques en direction de ce

public lors de la précédente CLA. Toutefois, en nous basant sur les témoignages recueillis, il apparaît que les habitants du quartier populaire métropolitain, étant situés sur le même bassin de vie et d'activités que ceux du QPV, ont pu bénéficier des projets mis en place en direction du public prioritaire.

Annexe 5 : historiques des quartiers

Oullins, la Saulaie



▲ Les ateliers Voitures d'Oullins, 1945

Le quartier des "Saulées" (zone marécageuse alors plantée d'arbres de hautes tiges : peupliers, "forêt" de saules, etc.) s'est développé à partir des années 1880 suite au boom industriel : abattoir, tanneries, usines chimiques, implantation des ateliers SNCF. Ces derniers comprenaient deux sites :

- **Les Ateliers Machines à La Mulatière** pour la construction et réparation de locomotives : ils comptaient 3 800 ouvriers en 1945. Ils sont aujourd'hui fermés et en pleine mutation avec un projet d'occupation temporaire en 2024, « Les grandes locos ».

- **Les Ateliers Voitures à Oullins** : les 1 100 ouvriers (en 1945) réparaient de fond en comble les voitures de voyageurs (éclairage, chauffage, frein...).

Le début du XX^e siècle est marqué par une forte homogénéité socioculturelle liée à une importante demande en main d'œuvre ouvrière et le recours à une population étrangère, d'origines diverses. Les années cinquante voient le début du déclin industriel du quartier, les vieilles industries de la première révolution industrielle et tanneries ferment. L'activité des ateliers SNCF décline pour s'arrêter en 1990 et ne laisser qu'un territoire en friche. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un centre de formation de la SNCF sur la commune de La Mulatière.

L'aménagement de l'autoroute (future A7) préserve le quartier des crues du Rhône mais le prive de son accès au fleuve, renforçant

le sentiment d'enfermement et d'isolement des résidents. Le déclin commercial, la dégradation globale du bâti et la diminution de la population qui est passée de 3000 habitants dans la phase la plus active à environ 1 300 aujourd'hui handicapent fortement le quartier qui souffre d'une image négative. Un certain nombre de projets autour de la mémoire du quartier ont déjà été menés avec les habitants afin de préserver cette histoire forte du territoire : "1,2,3 Saulaie", "les métamorphoses du quartier", recueil de témoignages, etc.

Un paysage urbain en perpétuelle transformation

Sur cette période des 20 dernières années, un certain nombre d'aménagements et transformations urbaines ont également été conduits en parallèle de ces actions de développement :

- **1980** : Zone d'Aménagement Concertée portée par l'OPAC du Rhône - création de 220 logements sociaux

- **1997** : le quartier d'habitat est au cœur d'un parcellaire industriel. Au sud, on peut noter la présence des anciennes tanneries, à l'ouest celle des ateliers SNCF (fermés quelques années auparavant). Des contraintes physiques (autoroute, voie ferrée, industries) et naturelles (Rhône, bras du Rhône) entourent le quartier.

- **À partir des années 2000**, reconversion industrielle et livraison de la zone d'activité au sud du quartier : 142 entreprises tertiaires et tertiaires supérieures représentant

1 500 salariés mais peu d'habitants de la Saulaie parmi eux.

- **2009** : des transformations urbaines au sud de la Saulaie (création d'un demi-échangeur d'autoroute, avenue des Saules, livraison des premiers lots de la zone d'activités). Les abords de la place Kellermann évoluent avec la construction d'un programme de logements neufs. Les premières démolitions, au nord des ateliers SNCF, commencent en vue de l'arrivée du pôle d'échanges multimodal.

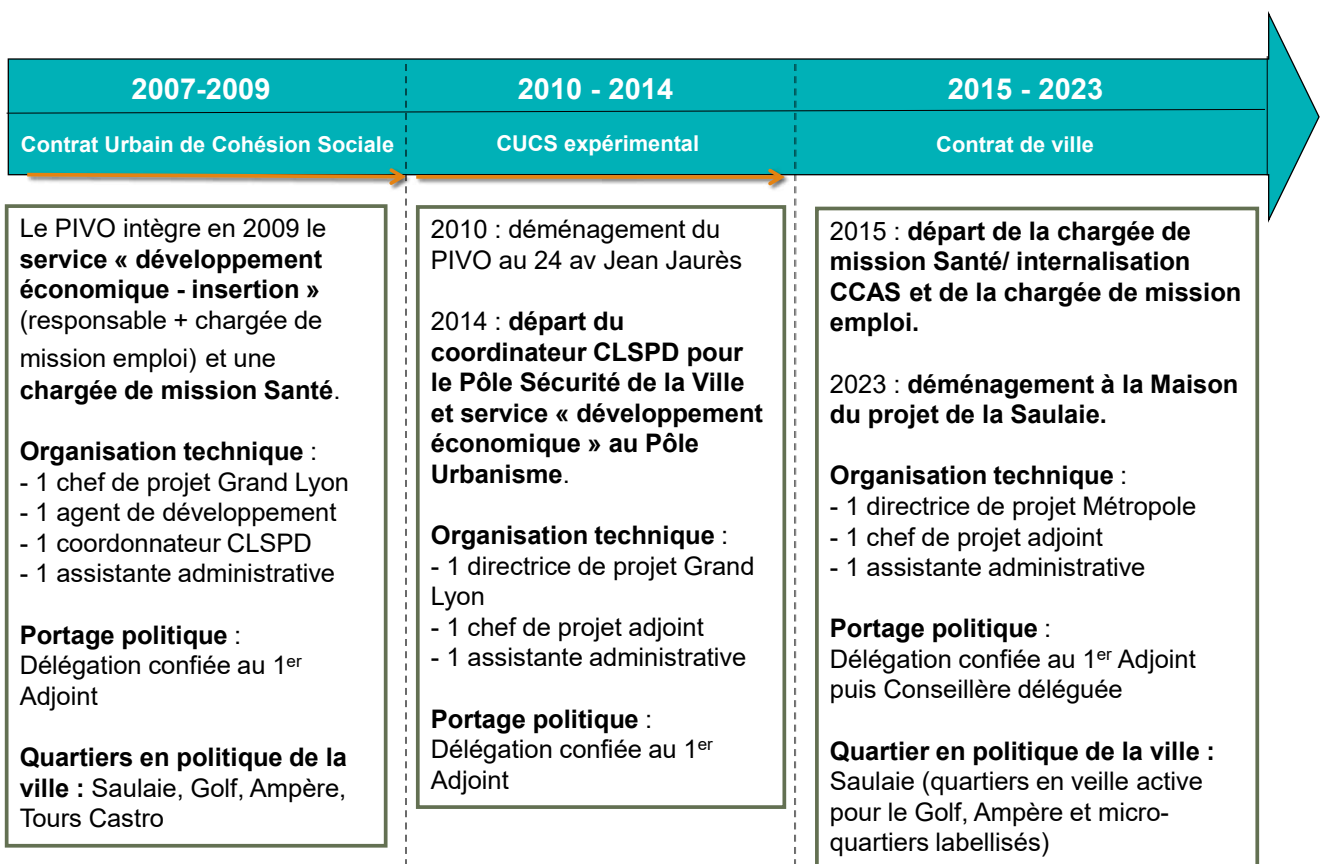
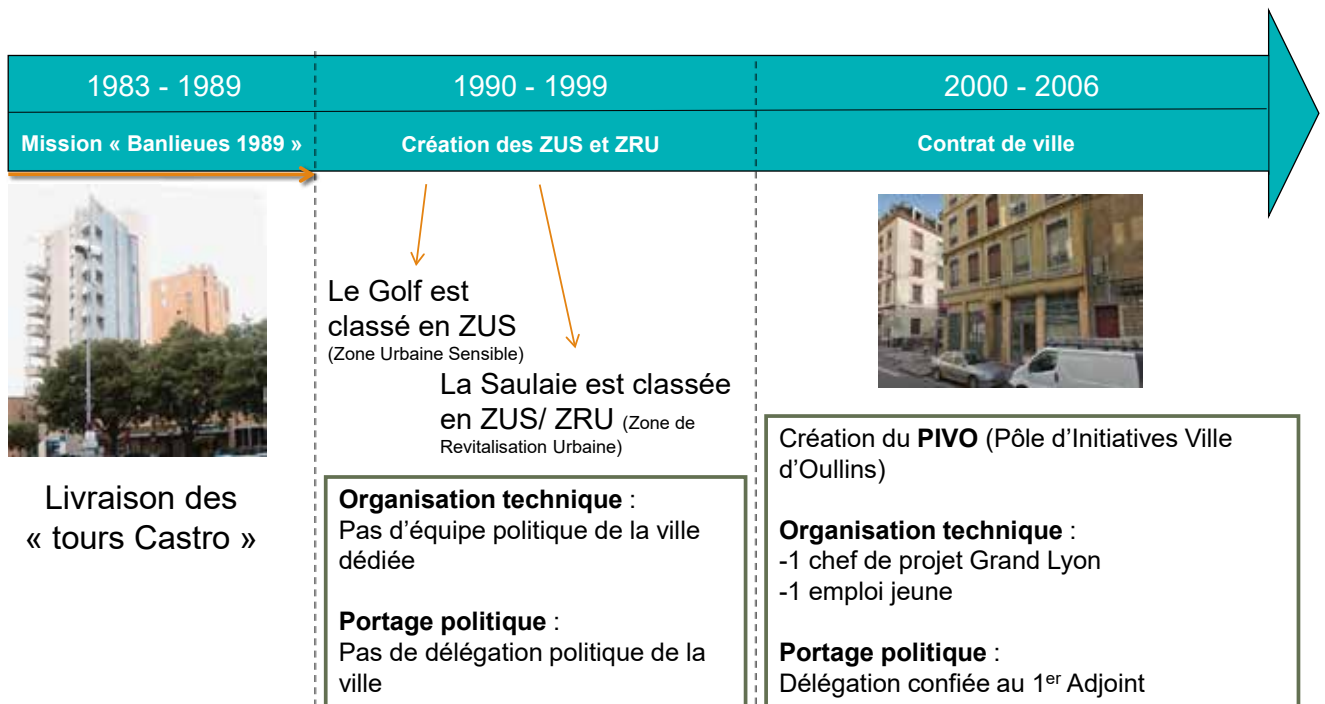
- **2012** : livraison de la Mémo (Médiathèque d'Oullins)

- **2013** : ouverture du pôle multimodal et le désenclavement du quartier avec la station de métro et son esplanade, gare bus et cars, parc relais de surface, trémie Orsel, voie nouvelle nord-sud, stations vélos et suppression du passage à niveau.

- L'avenue Edmond Locard a été travaillée non seulement comme desserte des infrastructures du pôle multimodal mais également comme un espace public en lien avec le futur nouveau quartier, notamment par la création à l'est d'un axe majeur de déplacement dédié aux piétons et aux cycles

- **Horizon 2026**, projet d'éco-quartier qui devrait accueillir 2 000 habitants et 3 500 emplois, une école d'une quinzaine de classes, une crèche, un gymnase et une maison de santé.

Les différents dispositifs de l'Etat qui se sont succédés



Pierre-Bénite, Haute-Roche

Au début du XX^e siècle, la commune accède à l'indépendance et connaît un accroissement de population lié à l'industrialisation du territoire, en particulier au développement du site de la Société rhône-alpine d'Electro-Chimie.

- **Première moitié du XX^e siècle** : cette société devient un pôle industriel majeur avec une importante demande en main d'œuvre ouvrière et le recours à une population étrangère.

- **À partir des années 60**, une concentration de l'industrie chimique et l'orientation vers une chimie de gros tonnage entraîne une baisse constante du nombre d'ouvriers

- **Au niveau des infrastructures**, la construction d'un barrage hydro-électrique sur le Rhône et de l'autoroute A7 permettent de viabiliser des terrains sur les berges autrefois sauvages.

- **Dans les années 70**, le centre-ville fait l'objet d'une déviation par le boulevard de l'Europe et des constructions d'immeubles collectifs voient le jour sur le quartier de Haute-Roche, entre 1966 et 1975 (Haute-Roche 1 et 2, Arcades)

- **1981** : lancement d'une ZAC pour favoriser l'accès à un logement de qualité et l'accession à la propriété des ouvriers qualifiés, levier d'une restructuration du centre-ville au bâti dégradé.

- **1999** : ZAC du centre pour la programmation de logements diversifiés

- **La diversification de l'activité économique** est favorisée par les zones d'activités et le centre hospitalier Lyon-Sud pour partie sur la commune.

- **2027-2013** : Projet urbain de cohésion sociale avec l'aménagement d'espaces publics structurants autour des équipements publics et la création du parc Tarassioux (septembre 2013), ainsi que la requalification

des espaces extérieurs de la résidence Haute-Roche 2

- **La commune a dû faire face à plusieurs épisodes de pollution industrielle** et la législation sur les risques technologiques et industriels vient contraindre fortement l'aménagement du territoire, en particulier sur Haute-Roche où il n'est pas possible de mener des opérations nouvelles.

- **2016** : démolition des Arcades, remplacées par la ferme urbaine en 2021

- **La Maison de l'emploi et du numérique (MEN)** est implantée depuis 2020 sur la dalle de Rize, nouvel équipement communal en cœur de quartier prioritaire.



▲ Haute Roche 1 chez LMH, aménagement de « SPOT »

Aujourd'hui, l'ex-commune de Pierre-Bénite se compose de quartiers qui sont assez différenciés dans leurs formes urbaines : Haute-Roche à l'Est le Perron à l'Ouest et le centre-ville entre les deux. Le quartier de Haute-Roche est marqué par la domination des grands ensembles, de logements sociaux ou en copropriété, tandis que le Perron est constitué essentiellement de maisons individuelles et le centre-ville d'un tissu ancien dégradé.

Le quartier Haute-Roche concentre l'essentiel des logements sociaux HLM de la commune (55%).

Au-delà des difficultés sociales et des fragilités économiques des populations qui y vivent, les habitants pointent le sentiment de scission physique et mentale de part et d'autre du boulevard de l'Europe avec le Perron, pavillonnaire, d'un côté et Haute-Roche, le tissu ancien et l'industrie de l'autre.

La construction du Hameau des Gallets en 1995, était la dernière construction réalisée dans le quartier prioritaire. Une première amélioration marquante du quartier apparaît avec la réalisation du projet urbain de cohésion sociale de Pierre-Bénite et la création du parc Serge-Tarassioux en 2013. La démolition des Arcades en 2016 laisse place à la création d'une ferme urbaine, Les Jardins de Maguy. Et la mise en conformité PPR de la résidence Haute-Roche 2 de LMH, suivie par son ravalement de façades depuis 2023 marquent les dernières transformations urbaines. Puis en 2022, le projet SPOT, plateforme sportive de plein air dans le cœur d'îlot de Haute-Roche 1 (LMH) est symbolique de la première intervention notable sur la résidence Haute-Roche 1.

Au cours de la précédente CLA, le partenariat avec le bailleur LMH via la GSUP s'est concrétisé par des initiatives en pieds d'immeubles afin de mieux prendre en compte les attentes des habitants. Cela a permis la résolution des problèmes de stationnement qui perturbaient les habitants et qui s'est soldée par la construction de parkings et la rénovation de l'aire de jeux dégradés à Haute-Roche 2. L'engagement partenarial du bailleur LMH dans les dispositifs de la Politique de la Ville a permis de soutenir des actions pour l'amélioration du cadre de vie (Tribox, jardin collectif...) et sur des thématiques très diverses (culture, insertion emploi, santé alimentaire...).

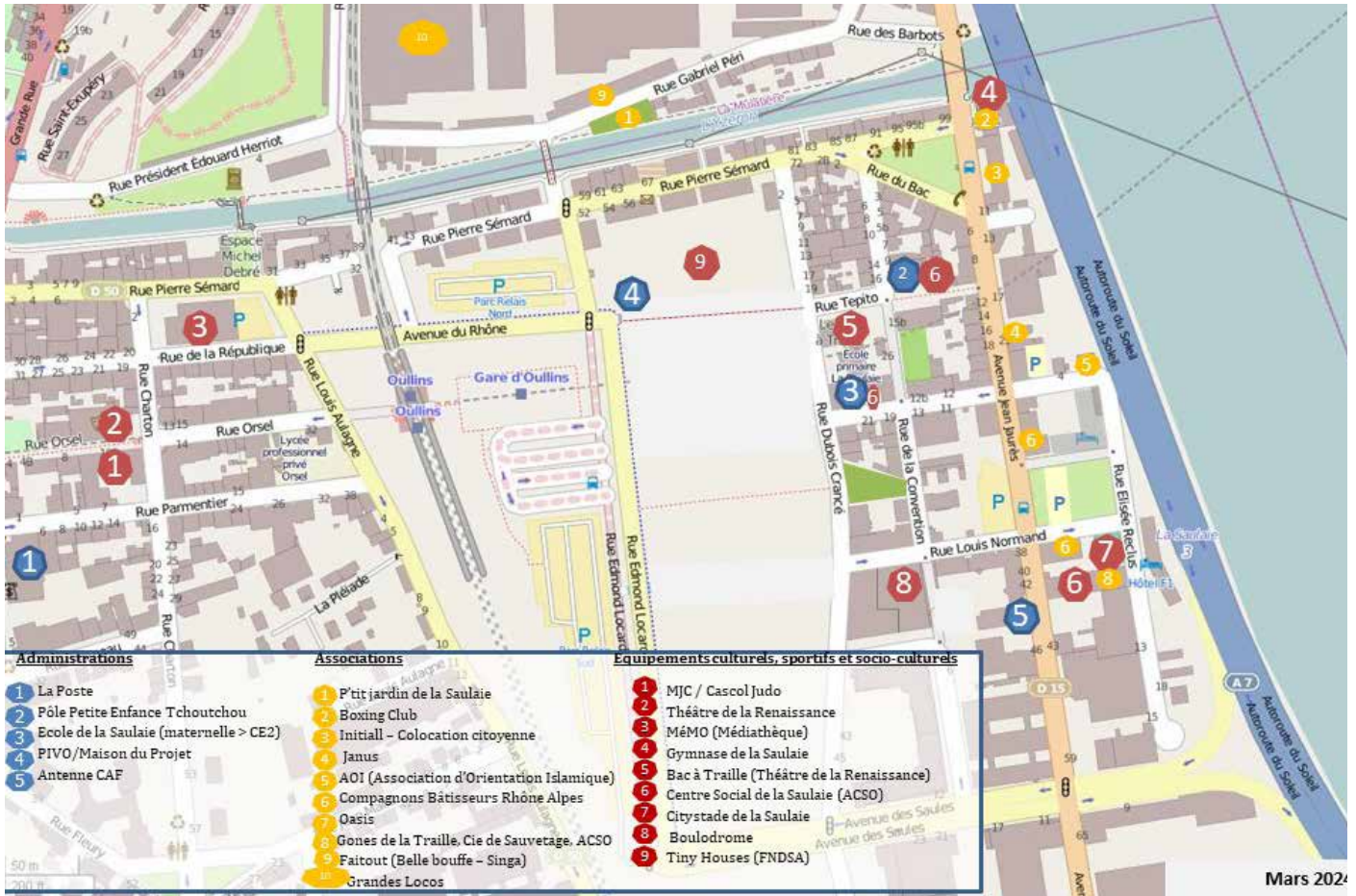
2000-2006	2007-2014	2015-2024
<p>Contrat de ville</p>	<p>Contrat Urbain de Cohésion Sociale</p>	<p>Contrat de ville</p>
<p>Installation de l'équipe du Contrat de Ville dans un petit appartement aux "Gris", situé au 28 avenue de Haute-Roche</p> <p>Organisation technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef de projet Grand Lyon - 1 secrétaire - 1 agent de développement - 1 chargé de mission prévention de la délinquance <p>Quartier en politique de la ville : Haute-Roche</p> <p>2004 : Construction du pôle petite enfance La Ruche</p>	<p>2008 : déménagement au 26 avenue de Haute-Roche (local actuel de la Maison de l'emploi et du numérique) rebaptisé « Espace projets »</p> <p>Organisation technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur de projet Grand Lyon - 2 agents de développement dont 1 chargée de mission Santé <p>Quartier en politique de la ville : Haute-Roche</p> <p>2013 : Inauguration du parc Serge-Tarassioux</p>	<p>2015 : déménagement au Centre Technique Municipal.</p> <p>Organisation technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur de projet Métropole - 2 agents de développement <p>2020 : Organisation technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur de projet Métropole - 1 agente de développement Habitat GSUP <p>Portage politique : Délégation confiée à la 1^{ère} Adjointe</p> <p>Quartier en politique de la ville : Haute-Roche (quartiers en veille active, en frange, ancien périmètre CUCS)</p> <p>2016 - 2020 : Démolition Arcades, création de la Ferme Urbaine</p>



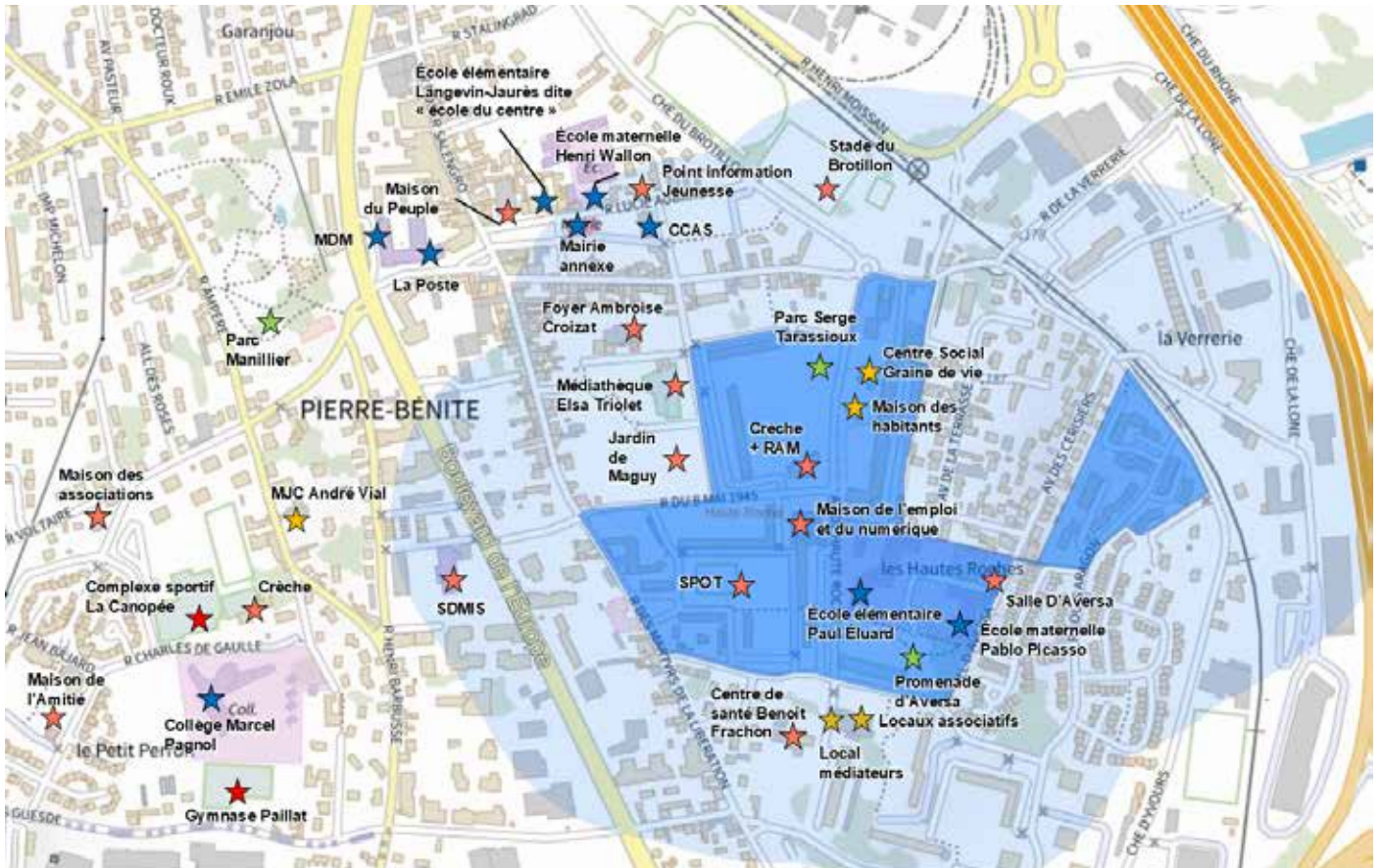
▲ Prox'Aventure 2021, Jeunes sapeur pompier

Annexe 6 : carte des acteurs des QPV

Les acteurs de la Saulaie

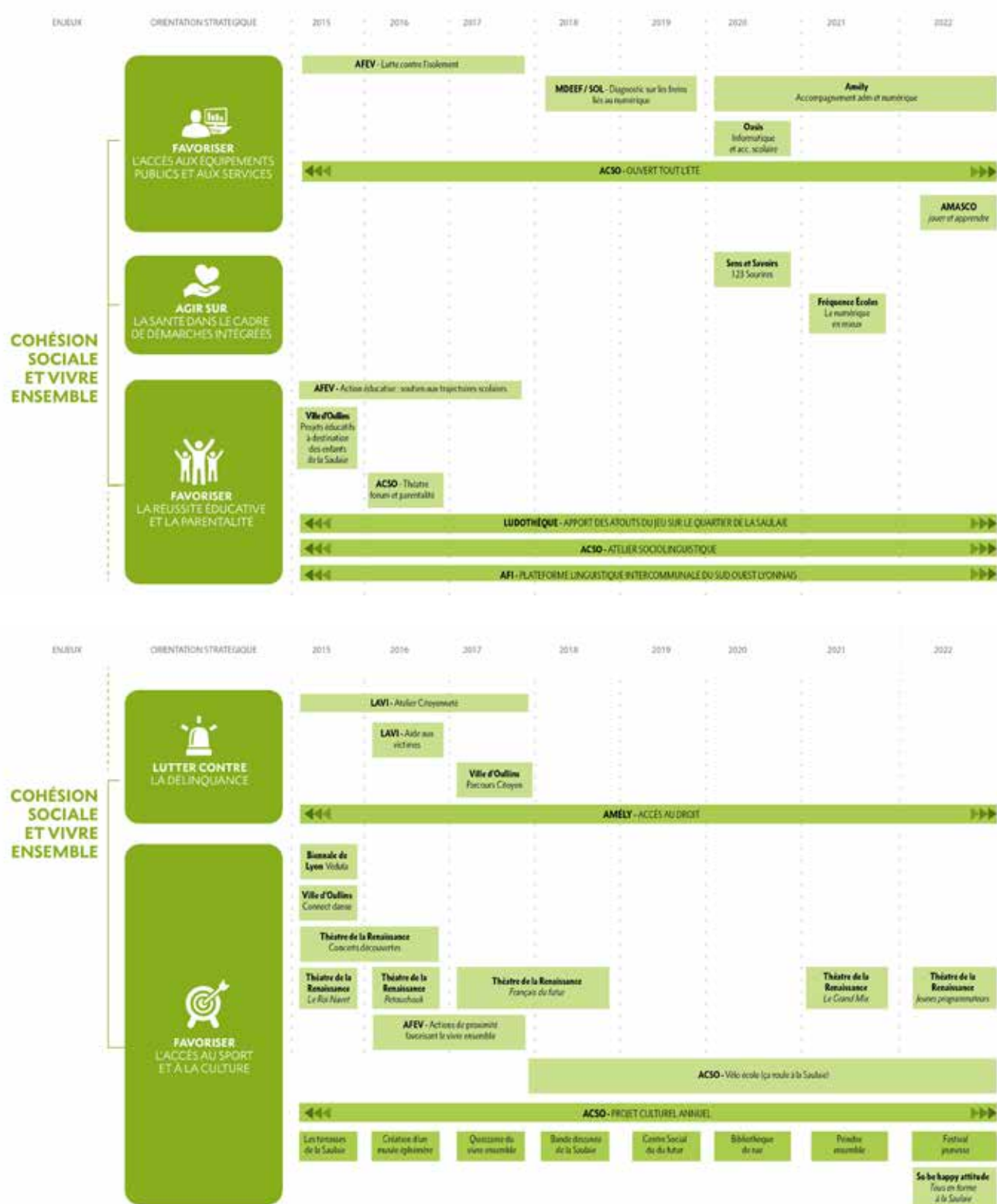


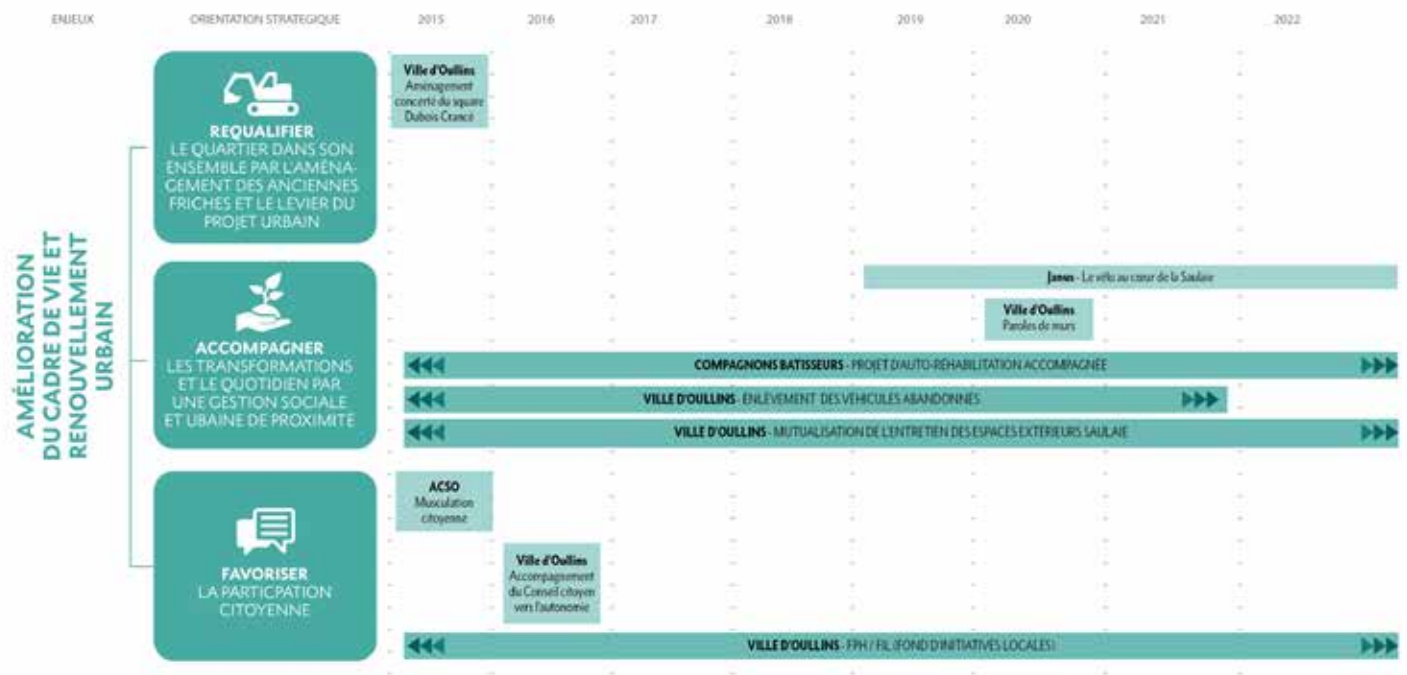
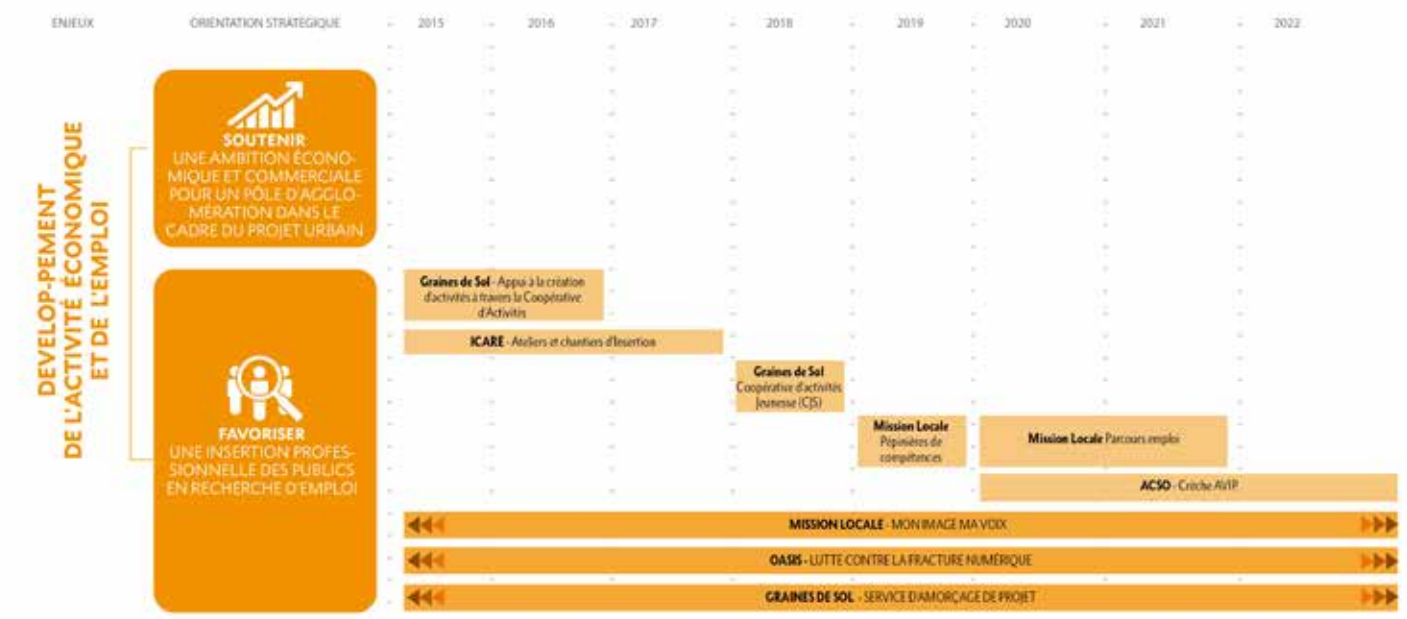
Les acteurs de Haute-Roche



Annexe 7 : liste des actions financées dans le cadre des programmations PV lors de la dernière contractualisation

Programmations sur l'ex-commune d'Oullins





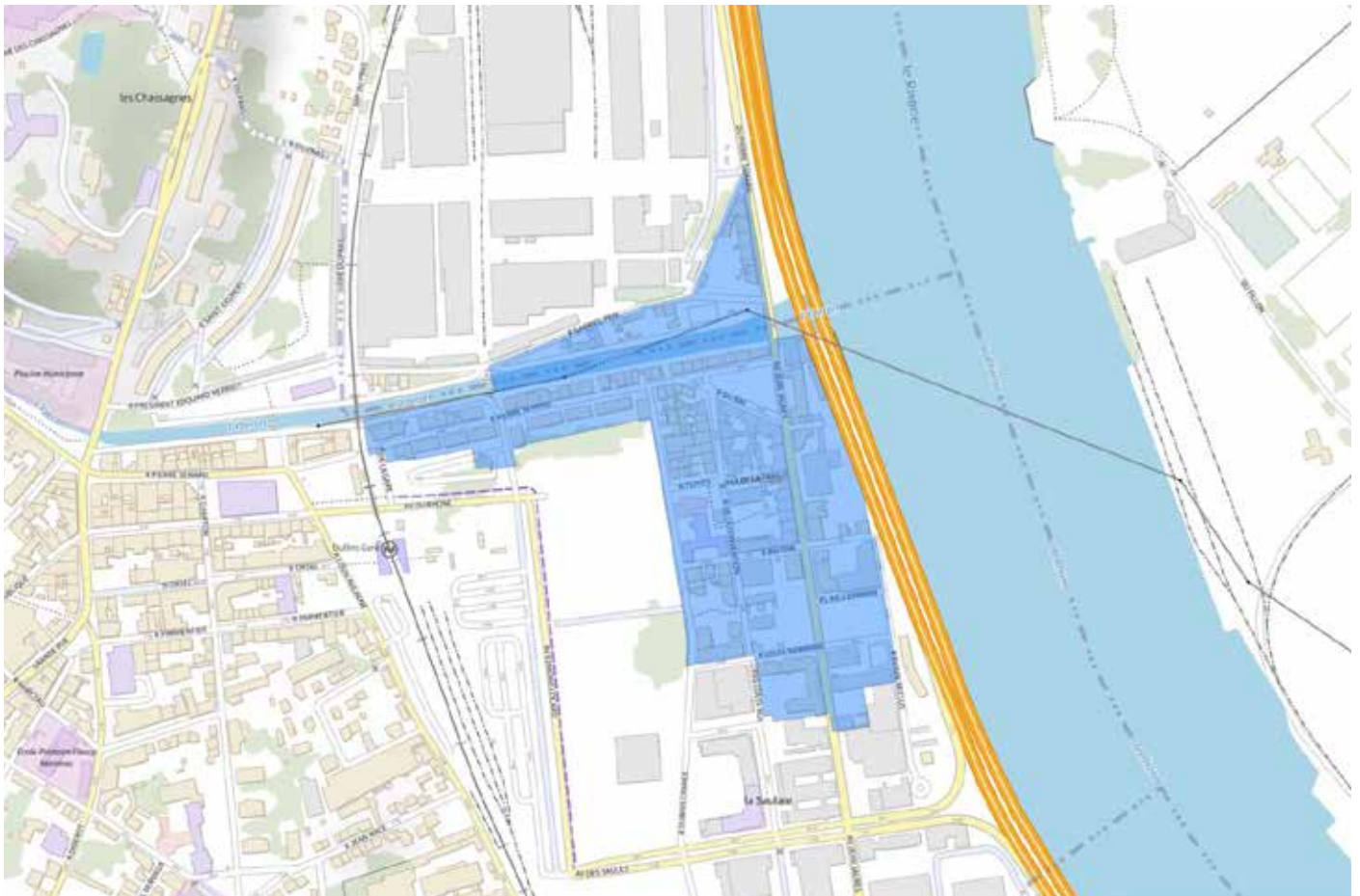


Programmations sur l'ex-commune de Pierre-Bénite

ENJEUX	ORIENTATION STRATEGIQUE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Amélioration du cadre de vie		COMPAGNONS BATISSEURS - PROJET D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE								
Cohésion, Vivre ensemble		AFI - PLATEFORME LINGUISTIQUE INTERCOMMUNALE DU SUD-OUEST LYONNAIS								
Cohésion, Vivre ensemble		VILLE - TLM - L'Eté à Pierre-Bénite								
Prévention, Tranquillité		VILLE - Prox'Aventure								
Cohésion, Vivre ensemble		LMH - Jardins partagés								
Amélioration du cadre de vie		UNISCITE - Services civiques								
Santé, Sport		LYONSO - Feel Good								
Lien social, citoyenneté		LIEUX DITS - BLABLATHE								
Lien social, citoyenneté		LAVI - ATELIERS CITOYENNETE ET ACCOMPAGNEMENT EXCLUSION TEMPORAIRE								
Lutter contre la délinquance		LAVI - AIDE AUX VICTIMES								
Accès aux droits		AMELY - ACCES AUX DROITS ET MEDIATION CITOYENNE								
Accès aux droits		AMELY - ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET NUMERIQUE								
Réussite Educative		CCAS - PRE : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE								
Santé		CENTRE DE SANTE BENOIT FRACHON - ASV: ANIMATION DE L'ATELIER SANTE VILLE								
Emploi		MUSIQUE BANLIEUE - INITIATION ET EVEIL AUX TECHNIQUES SONS ET LUMIERES (CCAS 1ère année)								
Emploi		VILLE, SERVICE EMPLOI - Coup de pouce permis B et remobilisation vers l'emploi								
Emploi		MAISON DE L'EMPLOI - Etude-action sur accès aux droits et numérique								
Emploi	INTERCO SOL	VILLE D'OULLINS - Mise en action du diagnostic autour des freins au numérique								
Emploi		GRAINES DE SOL - Appui à la Création d'activités à travers la Coopérative d'Activités								
Emploi		GRAINES DE SOL - Coopérative Jeunesse de services								
Emploi	INTERCO SOL	GRAINES DE SOL - SERVICE D'AMORCAGE DE PROJET CITESLAB								
Emploi	INTERCO SOL	OASIS - LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE								
Emploi	INTERCO SOL	MISSION LOCALE - MON IMAGE, MA VOIX								
Emploi	INTERCO SOL	MISSION LOCALE - Pépinière de compétences								
		ML SOL - Moov Emploi								
Culture		MDP - Le Théâtre populaire								
Culture		MDP - Parcours d'initiation culturelle et artistique								
Culture		MDP - Le théâtre en action								
Culture		VILLE - VEDUTA								
Culture		CINEFABRIQUE - Atelier d'écriture								
Culture		Ville de Pierre-Bénite - MUSIQUES URBAINES								
Culture		MJC - SPECTACLES JEUNES PUBLICS								
Culture		MJC - ACCES A LA CULTURE								
Culture		MJC - EXPRIME TON TALENT								
Lien Social, Citoyenneté		CENTRE SOCIAL - ATELIER SOCIO-LINGUISTIQUE								
Lien Social, Citoyenneté		CENTRE SOCIAL - ANIMATION DE PROXIMITE								
Lien Social, Citoyenneté		CS - ALP								
Réussite Educative		CENTRE SOCIAL - EN ASSOCIANT LEURS PARENTS TOUS LES ENFANTS PEUVENT REUSSIR								
Réussite Educative		CENTRE SOCIAL - Construire sa réussite								
Réussite Educative		COLLEGE - TU MAGRESSES LA PAROLE								
Réussite Educative		COLLEGE - AMELIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE								
Réussite Educative		COLLEGE - DISPOSITIF TREPLIN / Valorisation compétences des élèves								
Réussite Educative		VILLE - Etude sur l'attractivité des écoles								
Réussite Educative		VILLE - De l'agressivité au harcèlement								
Réussite Educative		FACE - WiFiles								
Réussite Educative		PASSERELLE - Accompagner les parents								
Transversalité		VILLE - Ecriture du contrat de ville et mise en place du conseil citoyen								
Favoriser la participation citoyenne		VILLE - Evaluation								
		VILLE - FPH : FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS								

Annexe 8 : liste des adresses concernées par les périmètres Politique de la Ville

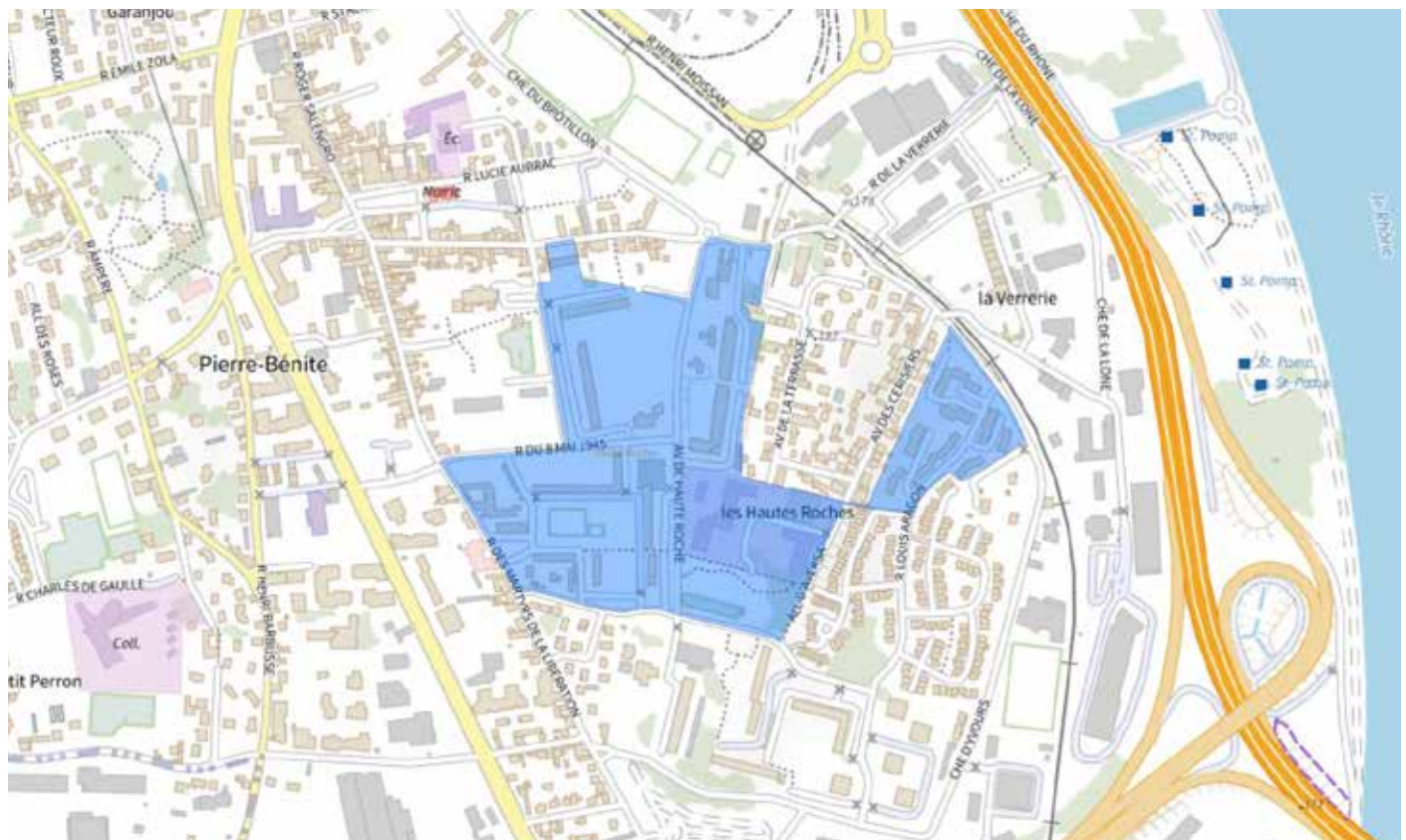
QPV la Saulaie



N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE	N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE	N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE
10	Avenue Jean Jaurès	13	Rue Dubois Crancé	73	Rue Pierre Sépard
10	Avenue Jean Jaurès	17	Rue Dubois Crancé	74	Rue Pierre Sépard
11	Avenue Jean Jaurès	2	Rue Dubois Crancé	75	Rue Pierre Sépard
11	Avenue Jean Jaurès	23	Rue Dubois Crancé	77	Rue Pierre Sépard
12	Avenue Jean Jaurès	27	Rue Dubois Crancé	79	Rue Pierre Sépard
13	Avenue Jean Jaurès	33	Rue Dubois Crancé	81	Rue Pierre Sépard
13	Avenue Jean Jaurès	5	Rue Dubois Crance	83	Rue Pierre Sépard
14	Avenue Jean Jaurès	7	Rue Dubois Crancé	85	Rue Pierre Sépard
16	Avenue Jean Jaurès	9	Rue Dubois Crancé	87	Rue Pierre Sépard
17	Avenue Jean Jaurès	9	Rue Dubois Crancé	91	Rue Pierre Sépard
18	Avenue Jean Jaurès	4	Rue Louis Normand	95	Rue Pierre Sépard
24	Avenue Jean Jaurès	5	Rue Louis Normand	95b	Rue Pierre Sépard
25	Avenue Jean Jaurès	7	Rue Louis Normand	99	Rue Pierre Sépard
27	Avenue Jean Jaurès	11	Rue Louis Normand		
29	Avenue Jean Jaurès	12	Rue Pierre Baudin	N° Voie	VOIE - LA MULATIÈRE
33	Avenue Jean Jaurès	12b	Rue Pierre Baudin	3	Rue Gabriel Peri
38	Avenue Jean Jaurès	23	Rue Pierre Baudin	5	Rue Gabriel Peri
40	Avenue Jean Jaurès	25	Rue Pierre Baudin	7	Rue Gabriel Peri
42	Avenue Jean Jaurès	4	Rue Pierre Baudin	9	Rue Gabriel Peri
44	Avenue Jean Jaurès	38	Rue Pierre Sépard	11	Rue Gabriel Peri
6	Avenue Jean Jaurès	40	Rue Pierre Sépard	13	Rue Gabriel Peri
10	Rue de la Convention	41	Rue Pierre Sépard	15	Rue Gabriel Péri

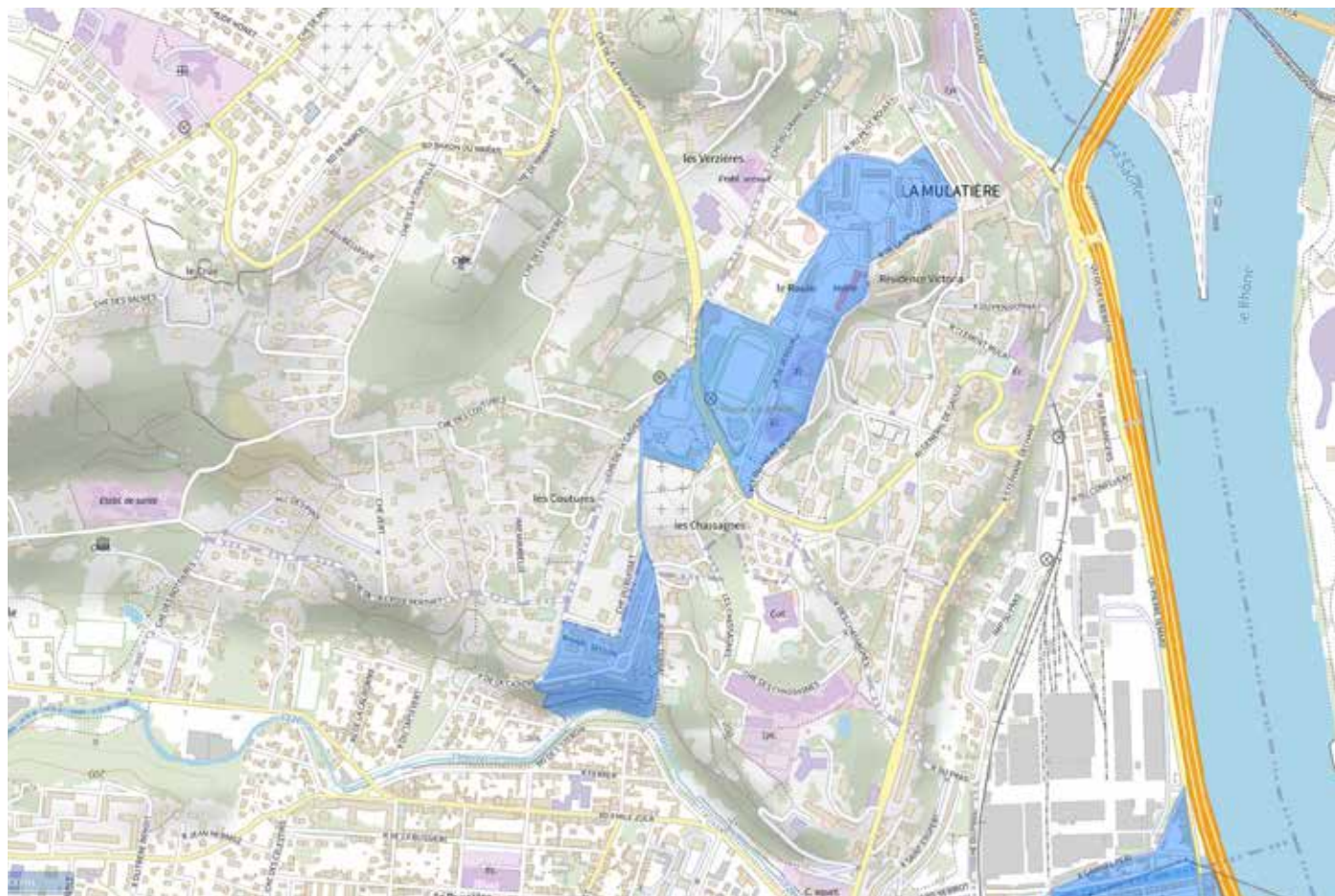
14	Rue de la Convention	42	Rue Pierre Sémard	17	Rue Gabriel Péri
15	Rue de la Convention	43	Rue Pierre Sémard	19	Rue Gabriel Peri
15b	Rue de la Convention	44	Rue Pierre Sémard	19 bis	Rue Gabriel Peri
16	Rue de la Convention	45	Rue Pierre Sémard	21	Rue Gabriel Peri
16	Rue de la Convention	45b	Rue Pierre Sémard	23	Rue Gabriel Peri
3	Rue de la Convention	46	Rue Pierre Sémard	23 bis	Rue Gabriel Peri
32	Rue de la Convention	47	Rue Pierre Sémard	25	Rue Gabriel Peri
34	Rue de la Convention	48	Rue Pierre Sémard	27	Rue Gabriel Peri
38	Rue de la Convention	49	Rue Pierre Sémard	29	Rue Gabriel Péri
42	Rue de la Convention	50	Rue Pierre Sémard	25	Quai Pierre Sémard
43	Rue de la Convention	53	Rue Pierre Sémard	26	Quai Pierre Sémard
44	Rue de la Convention	54	Rue Pierre Sémard	27	Quai Pierre Sémard
46	Rue de la Convention	56	Rue Pierre Sémard	28	Quai Pierre Sémard
5	Rue de la Convention	58	Rue Pierre Sémard	29	Quai Pierre Sémard
5b	Rue de la Convention	59	Rue Pierre Sémard	30	Quai Pierre Sémard
6	Rue de la Convention	60	Rue Pierre Sémard		Rue des Barbots
6	Rue de la Convention	61	Rue Pierre Sémard		
7	Rue de la Convention	62	Rue Pierre Sémard		
8	Rue de la Convention	63	Rue Pierre Sémard		
8	Rue de la Convention	64	Rue Pierre Sémard		
9	Rue de la Convention	65	Rue Pierre Sémard		
10	Rue du Bac	66	Rue Pierre Sémard		
14	Rue du Bac	67	Rue Pierre Sémard		
16	Rue du Bac	68	Rue Pierre Sémard		
2	Rue du Bac	71	Rue Pierre Sémard		
8	Rue du Bac	71b	Rue Pierre Sémard		
11	Rue Dubois Crancé	72	Rue Pierre Sémard		

QPV Haute-Roche



N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE	N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE
2	Allée d'Aversa	1	Rue du 8 mai 1945
1	Avenue de Haute Roche	1 Bis	Rue du 8 mai 1945
3	Avenue de Haute Roche	3	Rue du 8 mai 1945
5	Avenue de Haute Roche	4	Rue du 8 mai 1945
7	Avenue de Haute Roche	5	Rue du 8 mai 1945
9	Avenue de Haute Roche	7	Rue du 8 mai 1945
11	Avenue de Haute Roche	9	Rue du 8 mai 1945
13	Avenue de Haute Roche	11	Rue du 8 mai 1945
15	Avenue de Haute Roche	15	Rue du 8 mai 1945
17	Avenue de Haute Roche	1	Rue du Centenaire
21	Avenue de Haute Roche	3	Rue du Centenaire
26	Avenue de Haute Roche	5	Rue du Centenaire
28	Avenue de Haute Roche	1	Impasse René Char
30	Avenue de Haute Roche	2	Impasse René Char
32	Avenue de Haute Roche	3	Impasse René Char
34	Avenue de Haute Roche	4	Impasse René Char
36	Avenue de Haute Roche	5	Impasse René Char
38	Avenue de Haute Roche	6	Impasse René Char
40	Avenue de Haute Roche	7	Impasse René Char
40 Bis	Avenue de Haute Roche	8	Impasse René Char
42	Avenue de Haute Roche	1	Impasse Paul Fort
44	Avenue de Haute Roche	2	Impasse Paul Fort
46	Avenue de Haute Roche	3	Impasse Paul Fort
48	Avenue de Haute Roche	4	Impasse Paul Fort
50	Avenue de Haute Roche	5	Impasse Paul Fort
52	Avenue de Haute Roche	6	Impasse Paul Fort
56	Avenue de Haute Roche	1	Impasse Valéry Larbaud
54	Rue de la République	2	Impasse Valéry Larbaud
56	Rue de la République	3	Impasse Valéry Larbaud
141	Rue des Martyrs de la libération	4	Impasse Valéry Larbaud
143	Rue des Martyrs de la libération	5	Impasse Valéry Larbaud
145	Rue des Martyrs de la libération	6	Impasse Valéry Larbaud
147	Rue des Martyrs de la libération	7	Impasse Valéry Larbaud
151	Rue des Martyrs de la libération	1	Rue Louis Aragon
151 Bis	Rue des Martyrs de la libération	2	Rue Louis Aragon
157	Rue des Martyrs de la libération	3	Rue Louis Aragon
5A	Rue du 11 Novembre 1918	4	Rue Louis Aragon
5B	Rue du 11 Novembre 1918	5	Rue Louis Aragon
5C	Rue du 11 Novembre 1918	6	Rue Louis Aragon
5D	Rue du 11 Novembre 1918	7	Rue Louis Aragon
5E	Rue du 11 Novembre 1918	9	Rue Louis Aragon
7	Rue du 11 Novembre 1918	11	Rue Louis Aragon
9	Rue du 11 Novembre 1918	13	Rue Louis Aragon
11	Rue du 11 Novembre 1918	15	Rue Louis Aragon
13	Rue du 11 Novembre 1918	17	Rue Louis Aragon
15	Rue du 11 Novembre 1918	19	Rue Louis Aragon
17	Rue du 11 Novembre 1918	21	Rue Louis Aragon
		23	Rue Louis Aragon

QPV Le Roule - Cadière



N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE
1	rue Marc Seguin
2	rue Marc Seguin
3	rue Marc Seguin
4	rue Marc Seguin
5	rue Marc Seguin
6	rue Marc Seguin
1	Fernand Forest
2	Fernand Forest
3	Fernand Forest
4	Fernand Forest
5	Fernand Forest
6	Fernand Forest
7	Fernand Forest
8	Fernand Forest
9	Fernand Forest
10	Fernand Forest
11	Fernand Forest
12	Fernand Forest
13	Fernand Forest
14	Fernand Forest

VOIE - LA MULATIÈRE
Chemin du Grand Roule
Rue de Verdun
Rue Galtier
Avenue Laurent Bonnevay
Chemin du Petit Roule
Rue De Lattre de Tassigny
Rue Dubois Crancé

QPM Le Golf

N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE
127	Rue Francisque Jomard
1	Allée Salvador Allende
2	Allée Salvador Allende
3	Allée Salvador Allende
4	Allée Salvador Allende
5	Allée Salvador Allende
6	Allée Salvador Allende
3	Rue Salvador Allende
5	Rue Salvador Allende
7	Rue Salvador Allende
9	Rue Salvador Allende
11	Rue Salvador Allende
13	Rue Salvador Allende
15	Rue Salvador Allende
17	Rue Salvador Allende
19	Rue Salvador Allende
21	Rue Salvador Allende
23	Rue Salvador Allende
25	Rue Salvador Allende
27	Rue Salvador Allende

QPM Ampère

N° Voie	VOIE - OULLINS-PIERRE-BÉNITE
1	Rue Ampère
3	Rue Ampère
5	Rue Ampère
2	Rue Marc Dormoy
4	Rue Marc Dormoy
6	Rue Marc Dormoy
8	Rue Marc Dormoy
1	Rue Docteur Albert Schweitzer
3	Rue Docteur Albert Schweitzer
5	Rue Docteur Albert Schweitzer
7	Rue Docteur Albert Schweitzer
9	Rue Docteur Albert Schweitzer
11	Rue Docteur Albert Schweitzer
2	Rue Édouard Vaillant
4	Rue Édouard Vaillant
6	Rue Édouard Vaillant
8	Rue Édouard Vaillant
10	Rue Édouard Vaillant
12	Rue Édouard Vaillant
14	Rue Édouard Vaillant
16	Rue Jacquard
12	Rue Jacquard
14	Rue Jacquard

■ Annexe 9 : glossaire

ABS : Analyse des besoins sociaux

AG : Assemblée générale

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

Bassin de Vie : périmètre dans lequel les habitants se déplacent et ont accès aux équipements et services les plus courants

CAF : Caisse d'allocation familiale

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCC : Charte de coopération culturelle

CLA : Convention locale d'application

CLS : Contrat local de santé

CLSPD : Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance

CMU : Couverture maladie universelle

COFIL : Comité de pilotage

CTG : Convention territoriale globale

DC : Droit Commun

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

FA : Fiche action

GSUP : Gestion urbaine et sociale de proximité

HLM : Habitation à loyer modéré

HR : Haute-Roche

LCD : Lutte contre les discriminations

LMH : Lyon métropole habitat

LS : La Saulaie

N + 1 : Année suivante (+ un an)

OPAC : Office public d'aménagement et de construction

PIG : Programme d'intérêt général

PRE : Programme de réussite éducative

PV : Politique de la Ville

QPM : Quartier Populaire Métropolitain

QPV : Quartier Politique de la Ville

REP : Réseau d'éducation prioritaire

RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

SOL : Sud-Ouest Lyonnais

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

ZAC : Zone d'aménagement concertée

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 069-200102747-20240409-20240409_21-DE